

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
INTÉRIMAIRES  
au 30 juin 2012**



# SOMMAIRE

DÉCLARATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
RAPPORT DE GESTION	4
RAPPORT D'AUDIT	10

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTÉRIMAIRES

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ DU PREMIER SEMESTRE 2012	11
ÉTAT DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	12
BILAN CONSOLIDÉ AU 30 JUIN 2012	13
TABLEAUX DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS DU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2011 AU 30 JUIN 2012	14
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ RELATIF AU PREMIER SEMESTRE 2012	16

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTÉRIMAIRES

<b>GÉNÉRALITÉS</b>	<b>17</b>
<b>1. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE</b>	<b>18</b>
1.a Normes comptables applicables	18
1.b Principes de consolidation	18
1.c Actifs et passifs financiers	21
1.d Immobilisations	30
1.e Contrats de location	31
1.f Actifs non courants destinés à être cédés, passifs associés aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	32
1.g Avantages bénéficiant au personnel	33
1.h Provisions	34
1.i Impôt courant et différé	34
1.j Tableau des flux de trésorerie	35
1.k Utilisation d'estimations dans la préparation des États Financiers	35
<b>2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2012</b>	<b>36</b>
2.a Marge d'intérêts	36
2.b Commissions	37
2.c Gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat	37
2.d Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	37
2.e Produits et charges des autres activités	38
2.f Coût du risque	38
2.g Impôt sur les bénéfices	39
<b>3. INFORMATIONS SECTORIELLES</b>	<b>40</b>
<b>4. EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN</b>	<b>42</b>
<b>5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 JUIN 2012</b>	<b>45</b>
5.a Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en juste valeur par résultat	45
5.b Actifs financiers disponibles à la vente	46
5.c Mesure de la juste valeur des instruments financiers	46
5.d Reclassification d'instruments financiers initialement comptabilisés en juste valeur par résultat ou en actifs disponibles à la vente	47
5.e Prêts, créances et dettes sur la clientèle	48
5.f Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	49
5.g Impôts courants et différés	49
5.h Comptes de régularisation, actifs et passif divers	50
5.i Participations dans les sociétés mises en équivalence	50
5.j Écarts d'acquisition	51
<b>6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT</b>	<b>52</b>
<b>7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>53</b>
7.a Périmètre de consolidation	53
7.b Relations avec les parties liées	57

## DÉCLARATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de BGL BNP Paribas S.A. (« la banque ») est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des comptes consolidés intérimaires de BGL BNP Paribas S.A. conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et à la Directive de Transparence européenne (2004/109/EC).

Le Conseil d'administration a revu les comptes consolidés intérimaires le 30 août 2012 et autorisé leur publication.

Conformément à l'obligation prévue à l'article 3 de la loi du 11 janvier 2008, le Conseil d'administration déclare que, en toute connaissance de cause, les comptes consolidés intérimaires donnent une image fidèle de BGL BNP Paribas S.A. au 30 juin 2012, ainsi que de la performance financière consolidée de ses opérations et des flux de trésorerie consolidés et qu'il n'y a aucun élément pouvant sensiblement avoir un impact sur sa situation financière.

Luxembourg, le 30 août 2012

### Conseil d'administration :

Président :	Gaston REINESCH
Vice-président :	François VILLEROY DE GALHAU
Administrateurs :	S.A.R. le Prince Guillaume de Luxembourg
	Marc ASSA
	Gilbert BEFFORT
	Jean CLAMON
	Jacques D'ESTAIS
	Gabriel DI LETIZIA
	Camille FOHL
	Gérard GIL
	Jean-Claude GILBERTZ
	Pierre GRAMEGNA
	Claude HEIREND
	Maxime JADOT
	Carlo KRIER
	Vincent LECOMTE
	Corinne LUDES
	Éric MARTIN
	Jean MEYER
	Norbert ROOS
	Jean-Louis SIWECK
	Denise STEINHÄUSER
	Tom THEVES
	Carlo THILL
	Michel WURTH

## RAPPORT DE GESTION

Le premier semestre de l'année 2012 a été influencé par un environnement difficile, marqué par une rechute de l'activité économique en Europe et une nouvelle crise des marchés.

Au niveau des activités du Groupe BGL BNP Paribas, le fait saillant de ce premier semestre de l'exercice 2012 est l'augmentation du taux de participation de BGL BNP Paribas S.A. dans la holding BNP Paribas Leasing Solutions S.A. qui détient l'essentiel des activités de leasing du groupe BNP Paribas. Dans un but de diversification de ses activités, BGL BNP Paribas S.A. est passée de 33,33% de taux de détention à 50% + 1 action. Dans le cadre de cette opération, les entités de leasing liées aux banques des marchés domestiques du groupe BNP Paribas ont été vendues aux banques domestiques en France et en Belgique.

Toujours au cours de ce premier semestre 2012 et en vue d'élargir son offre aux entreprises, BGL BNP Paribas a acquis BGL BNP Paribas Factor S.A. (anciennement Fortis Commercial Finance S.A.) qui est la seule entité opérationnelle d'affacturage au Luxembourg.

### Compte de résultat

Suite à l'opération relative aux sociétés de leasing, la prise en compte des résultats de ces activités dans les résultats consolidés subit un changement de méthode de consolidation au cours du 1er semestre 2012.

- Du 1er janvier au 30 mars 2012, les résultats de ces activités sont comptabilisés en résultat des sociétés mises en équivalence selon un taux de détention de 33%;
- A partir du 31 mars 2012, l'activité de leasing contribue aux résultats consolidés de BGL BNP Paribas via une intégration globale et des intérêts minoritaires sont calculés sur les résultats consolidés des entités de leasing selon un taux de détention de 50% + 1 action.

Afin de faciliter l'analyse des évolutions du compte de résultat, le tableau ci-dessous présente la contribution du leasing aux résultats du 1er semestre 2012 séparément.

En millions d'euros	1 <sup>er</sup> semestre 2012		Proforma 1 <sup>er</sup> semestre 2012		1 <sup>er</sup> semestre 2011
	Total	dont leasing	avec contribution du leasing présentée en quote-part de SME	avec contribution du leasing présentée hors opération de restructuration	Total
<b>Produit net bancaire</b>	455,7	138,4	317,3	317,3	400,0
Frais de gestion	(280,5)	(75,4)	(205,1)	(205,1)	(201,9)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	175,2	63,0	112,2	112,2	198,1
Coût du risque	(10,0)	(13,3)	3,3	3,3	(41,1)
<b>Résultat d'exploitation</b>	165,2	49,7	115,5	115,5	157,0
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	15,0	14,7	26,0	37,1	57,0
<i>dont sociétés de leasing</i>	14,7	14,7	25,7	36,8	54,7
Autres éléments hors exploitation	(3,8)	-	(3,8)	(3,8)	4,3
<b>Résultat avant impôt</b>	176,4	64,4	137,7	148,8	218,3
Impôt sur les bénéfices	(47,6)	(19,2)	(28,4)	(28,4)	(25,3)
Résultat net des activités abandonnées	-	-	-	-	14,6
<b>Résultat net</b>	128,8	45,2	109,3	120,4	207,6
dont Résultat part du groupe	109,3	25,7	109,3	120,4	207,6

Les deux colonnes « pro-forma 1<sup>er</sup> semestre 2012 » ont pour objectif de présenter un compte de résultat semestriel sous un format comparable au premier semestre 2011.

Dans la première colonne « pro-forma 1<sup>er</sup> semestre 2012 – avec contribution du leasing présentée en quote-part de société mise en équivalence », la ligne de quote-part des sociétés mises en équivalence isole la contribution des activités de leasing au résultat consolidé. Cette contribution tient compte du nouveau périmètre et des impacts des opérations de restructuration (33% au premier trimestre et 50% + 1 action au second trimestre).

La colonne suivante met en évidence l'estimation de la quote-part des activités de leasing selon les conditions préexistantes à la prise de contrôle et à la restructuration (soit 33% sur l'entièreté du 1<sup>er</sup> semestre). Cette estimation réintègre notamment la contribution pour le deuxième trimestre des entités cédées lors de l'opération de restructuration et exclut la perte de cession associée.

Au niveau du **Produit net bancaire**, la **Marge nette d'intérêts** s'établit à 444,7 millions d'euros au 30 juin 2012 contre 318,5 millions d'euros au 30 juin 2011, soit une progression de 126,2 millions d'euros ou 40 %. Hors de l'apport des activités de leasing, le poste serait en recul de -21,2 millions d'euros ou -7%.

Ce recul est d'abord la conséquence de la baisse des résultats ALM de -22,9 millions d'euros ou -17% suite notamment à la cession au cours du second semestre 2011 et du premier semestre 2012 de titres de dettes souveraines à rendements élevés (impact à la baisse de -14,6 millions d'euros par rapport au 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice précédent) et dont le réemploi n'a pas pu être fait à des conditions de rémunération aussi avantageuses. Ensuite, ce recul s'explique encore par les échéances d'opérations de structuration au second semestre 2011 qui génèrent un impact à la baisse de -17,5 millions d'euros par rapport au premier semestre de l'exercice précédent (dont -11,6 millions d'euros sont compensés par une hausse au niveau du poste des Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat).

Ces impacts négatifs ont cependant été partiellement compensés par de meilleurs résultats de trésorerie en hausse de 12,8 millions d'euros et par des intérêts des métiers commerciaux en hausse de 5% suite à des taux de marge en progression et à la croissance des volumes moyens tant au niveau des crédits que des dépôts de la clientèle.

Les **Produits nets de commissions** passent de 100,5 millions d'euros au premier semestre 2011 à 95,3 millions d'euros au premier semestre 2012. La contribution des activités de leasing de 5,9 millions d'euros est largement compensée par le repli des commissions liées aux activités de gestion et des commissions liées aux ordres de bourses qui reculent de -7,6 millions d'euros ou -9% suite à l'évolution défavorable des marchés. Le redéploiement local du trading sur produits de change a également eu pour effet de réduire les commissions d'intermédiation perçues de -2,0 millions d'euros.

Les **Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat** s'établissent à -16,7 millions d'euros au premier semestre 2012 contre -19,6 millions d'euros au premier semestre 2011, soit une amélioration de 2,9 millions d'euros. Le poste est tout d'abord touché par l'impact de l'évolution des spreads de crédit sur la valeur des émissions propres de la Banque (-17,0 millions d'euros en 2012 contre 1,8 million d'euros en 2011). L'arrêt au second semestre 2011 de certaines opérations de structuration a par contre impacté ce poste à la hausse (11,6 millions d'euros). On peut trouver la compensation de cette évolution au niveau du poste des intérêts et produits et charges assimilés. Le résultat de change affiche une hausse de 3,2 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent principalement en raison du redéploiement local du trading sur produits de change.

Les **Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente** affichent une perte de -55,2 millions d'euros au premier semestre 2012 par rapport à -1,1 millions d'euros au premier semestre 2011. Au cours du premier semestre 2012, la banque a cédé une partie de son portefeuille obligataire de dette souveraine portugaise. Ces ventes ont permis de réduire cette exposition de 160 millions d'euros en valeur nominale, l'encours résiduel s'élevant à 235 millions d'euros. Les pertes réalisées sur ces ventes s'établissent à -54,3 millions d'euros. Parallèlement, au mois de mars 2012, la banque a participé à l'échange de ses obligations de dette souveraine grecque. Les titres de dette grecque obtenus lors de cette opération ont été cédés, générant une perte additionnelle de -1,4 million d'euros. Au 30 juin 2012, la banque n'est plus exposée à la dette grecque.

Le net des **Produits et charges des autres activités** s'élève à -12,4 millions d'euros au premier semestre 2012 contre 1,7 million d'euros au premier semestre 2011. Cette baisse est essentiellement due à l'enregistrement de corrections de valeur importantes sur des immeubles de placement au sein de certaines activités de leasing en France qui sont gérées de manière extinctive.

Le **Produit net bancaire** atteint **455,7 millions d'euros** au 30 juin 2012 contre 400,0 millions d'euros pour la première moitié de l'exercice précédent, affichant une progression de 55,7 millions d'euros ou 14% à mettre au compte de l'intégration des revenus des activités de leasing. Hors des changements de périmètre, le Produit net bancaire serait en retrait de -82,7 millions d'euros ou -21% sous la pression de l'impact des cessions de dettes souveraines (estimé au total à -70,6 millions d'euros) et de l'impact de l'évolution des spreads de crédit sur la réévaluation de la dette propre (-18,8 millions d'euros).

Au 30 juin 2012, les **Frais de gestion** s'élèvent à **280,5 millions d'euros** par rapport à 201,9 millions d'euros au terme du premier semestre 2011. Hors de l'apport des activités de leasing, la croissance de ce poste serait limitée à 3,2 millions d'euros ou 1,6%. Les frais de personnel sont en recul de -1,1 million d'euros ou -1% alors que les autres charges générales d'exploitation sont en croissance de 5,8 millions d'euros ou 8% principalement en raison d'investissements plus importants dans des projets d'efficience opérationnelle.

Le **Coût du risque** s'élève à **-10,0 millions d'euros** au premier semestre 2012 contre -41,1 millions d'euros au premier semestre 2011. Les dotations aux corrections de valeur sont essentiellement localisées au niveau des activités de leasing (-13,3 millions d'euros) alors que le coût du risque propre aux activités de la clientèle bancaire clôture ce premier semestre de l'année 2012 par une reprise de 4,4 millions d'euros. Au niveau des portefeuilles titres, le coût du risque est limité en 2012 à -0,6 million d'euros de dotation alors que l'année 2011 avait été marquée par le provisionnement d'une première tranche de la dette souveraine grecque à hauteur de -32,8 millions d'euros. Hors changements de périmètre, le coût du risque serait en amélioration de 44,4 millions d'euros.

Le **Résultat hors exploitation** s'établit à **11,2 millions d'euros** au premier semestre 2012 contre 61,3 millions d'euros pour le premier semestre 2011. Alors qu'au cours du premier semestre 2011 les activités de leasing ont contribué à 33% via le poste des résultats provenant de quote-part dans les résultats de sociétés mises en équivalence, en 2012, la contribution du leasing est essentiellement due à la prise en compte de la quote-part de résultat de sociétés mises en équivalence jusqu'à la date de la prise de contrôle de ces activités au 30 mars 2012.

Comme le tableau pro-forma ci-dessus le met en évidence, la contribution nette des activités de leasing en 2012 s'établit à 25,7 millions d'euros (3<sup>ième</sup> colonne du tableau), soit un recul de -29,0 millions d'euros. Ce repli s'explique notamment par des corrections de valeur sur des immeubles de placement au sein des activités de leasing en France pour un impact net de -13,1 millions d'euros et par les résultats négatifs relatifs à la cession des entités de leasing liées aux banques des marchés domestiques, vendues aux banques domestiques en France et en Belgique pour un impact net de -8,2 millions d'euros.

La contribution des activités de leasing à périmètre constant (soit 33% tant en 2011 qu'en 2012 et hors opération de restructuration) se serait soldée par une contribution de 36,8 millions d'euros (4<sup>ième</sup> colonne du tableau), soit un recul de -17,9 millions d'euros. Cette baisse est essentiellement due à la comptabilisation de corrections de valeur sur des immeubles de placement au sein des activités de leasing en France gérées de manière extinctive.

Les **Impôts sur les bénéfices** s'établissent à **-47,6 millions d'euros** contre -25,3 millions d'euros au terme du premier semestre 2011, soit une hausse de 22,3 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Celle-ci est due à l'intégration des activités de leasing au sein du périmètre de consolidation et à l'échéance d'opérations de structuration financière au second semestre 2011.

Finalement, après déduction des résultats appartenant aux minoritaires détenteurs de 50% - 1 action des activités de leasing, le **Résultat net part du groupe** pour le premier semestre 2012 montre un bénéfice net de **109,3 millions d'euros** par rapport à un bénéfice net de 207,6 millions d'euros pour le premier semestre 2011, soit une baisse de -98,3 millions d'euros.

## Bilan

Le bilan consolidé a été fortement impacté par l'entrée en périmètre de l'activité de leasing au 30 mars 2012. La prise de contrôle de BNP Paribas Leasing Solutions S.A. et de ses filiales s'est matérialisée par l'incorporation dans le bilan consolidé des actifs et passifs de cette activité selon la méthode du regroupement d'entreprise sous contrôle commun. Par conséquent, les valeurs comptables qui ont été retenues sont les valeurs de ces actifs et passifs tels qu'elles apparaissent dans les comptes consolidés de BNP Paribas, entité détenant le contrôle tant de BGL BNP Paribas S.A. que de BNP Paribas Leasing Solutions S.A. et de ses filiales avant et après la transaction. L'écart d'acquisition constaté entre le prix d'acquisition de 383 millions d'euros (16,67% de 2,3 milliards d'euros) et la valeur nette des actifs et passifs entrés dans le périmètre de

consolidation est directement déduit des fonds propres. L'impact total de cette opération sur les fonds propres part du groupe est de -109,7 millions d'euros.

Au 30 juin 2012, le **total du bilan** s'élève à **52,0 milliards d'euros** contre 32,8 milliards d'euros au 31 décembre 2011. Cette forte augmentation s'explique essentiellement par l'entrée en périmètre de l'activité de leasing, qui contribue à hauteur de 21,6 milliards d'euros au bilan au 30 juin 2012. Au 31 décembre 2011, la contribution de l'activité de leasing au Groupe BGL BNP Paribas était de 767 millions d'euros comptabilisés sur le poste Participations dans les sociétés mises en équivalence. Le financement de l'activité de leasing par BGL BNP Paribas S.A., passé de 5,0 milliards d'euros au 30 juin 2011 à 6,1 milliards d'euros au 30 juin 2012, est éliminé en totalité en 2012 comme transaction intra groupe.

L'impact de l'intégration du leasing au 31 mars 2012 se situe principalement au niveau des créances sur la clientèle et des dettes envers les établissements de crédit, comme détaillé ci-dessous.

En milliards d'euros	30 juin 2012		31 décembre 2011
	Total	dont entrée du leasing	Total
<b>ACTIF</b>			
Caisse, banques centrales, CCP	5,5	-	0,8
Prêts et créances sur les établissements de crédit	10,7	1,6	11,2
Prêts et créances sur la clientèle	28,5	18,3	13,8*
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0,3	-	0,8
Portefeuilles	4,1	0,3	4,2
Autres actifs	2,9	1,6	2,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>52,0</b>		<b>32,8</b>
<b>PASSIF</b>			
Dettes envers les établissements de crédit	16,8	13,2	3,4
Dettes envers la clientèle	21,5	0,2	19,4
Dettes représentées par un titre	3,7	0,1	1,6
Autres passifs	3,4	1,5	2,9
<b>Capitaux propres, part du Groupe</b>	<b>5,4</b>	<b>0,8</b>	<b>5,5</b>
Intérêts minoritaires	1,2	1,0	-
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>52,0</b>		<b>32,8</b>
Financement du leasing par BGL BNPP au moment de l'intégration		5,0	

\* Au 31 décembre 2011, les Prêts et créances sur la clientèle comprenaient des financements envers les entités de leasing pour un montant de 3,0 milliards d'euros

Au niveau de l'**actif**, le poste **Caisse, banque centrales, CCP** affiche une hausse importante, passant de 0,8 milliard d'euros au 31 décembre 2011 à 5,5 milliards d'euros au 30 juin 2012. Cette croissance est liée au remplacement de courte durée d'excédents de trésorerie auprès de la Banque Centrale de Luxembourg.

La rubrique des **Instruments financiers en juste valeur par résultat** passe de 1,4 milliard d'euros au 31 décembre 2011 à 0,6 milliard d'euros au 30 juin 2012. Cette baisse est due principalement à l'arrivée à échéance de *reverse repos* et de titres principalement liés à des opérations de structuration à court terme mises en place en décembre 2011.

Le poste **Actifs financiers disponibles à la vente** se maintient à la même hauteur qu'au 31 décembre 2011, soit 3,4 milliards d'euros. La baisse du portefeuille obligataire suite à des échéances non-remplacées est compensée par une croissance du portefeuille actions suite à la prise en compte des participations dans les sociétés de leasing non-consolidées en raison de leur faible matérialité.

Les **Prêts et créances sur les établissements de crédit** s'affichent en baisse de 0,5 milliard d'euros ou 4% pour s'établir à 10,7 milliards d'euros au 30 juin 2012. L'intégration des activités de leasing via la méthode de l'intégration globale amène donc la banque à éliminer, dans les comptes consolidés, le financement apporté par BGL BNP Paribas S.A. aux entités de leasing disposant du statut bancaire. Au 31 décembre 2011, le poste comprenait ce type de financement à hauteur de 2,0 milliards d'euros alors qu'il est de 2,7 milliards d'euros au 30 juin 2012, montant éliminé en consolidation. Parallèlement, ce même changement de périmètre entraîne une prise en compte des placements interbancaires des entités de leasing hors du Groupe BGL BNP Paribas, à hauteur de 1,6 milliard d'euros.

Les **Prêts et créances sur la clientèle** augmentent de manière très importante passant de 13,8 milliards d'euros au 31 décembre 2011 à 28,5 milliards d'euros au 30 juin 2012, soit une progression de 14,7 milliards d'euros. Cette hausse est essentiellement due à l'intégration des contrats de leasing conclus par BNP Paribas Leasing Solutions S.A. et ses filiales à hauteur de 18,3 milliards d'euros. Ceci est partiellement compensé par l'élimination, au travers du processus de consolidation, du financement accordé par BGL BNP Paribas S.A. aux entités de leasing ne disposant pas du statut bancaire. Ce financement représentait 3,0 milliards d'euros au 31 décembre 2011 alors qu'il est de 3,4 milliards d'euros au 30 juin 2012, montant éliminé en consolidation. Au niveau des activités bancaires, les prêts et créances clientèles sont en léger recul de 0,3 milliard d'euros en raison de la maturité ou de la vente de titres obligataires souverains portugais qui avaient été reclassés en 2011 suite à leur manque de liquidité et à la baisse des financements aux grandes entreprises germanophones. Les encours des métiers commerciaux affichent une croissance au second trimestre de l'exercice 2012, notamment au niveau de la Banque des Entreprises sous l'impulsion de la campagne « 1 milliard pour les entreprises au Luxembourg ».

Le poste des **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance** est en recul de 176,7 millions d'euros ou -24% passant de 737,2 millions d'euros au 31 décembre 2011 à 560,5 millions d'euros au 30 juin 2012. Toujours en raison de l'instabilité des marchés financiers, le Groupe n'a pas totalement réinvesti en obligations la trésorerie obtenue lors des remboursements de positions arrivées à maturité, notamment de dette portugaise, ou lors d'opérations d'échange de la dette souveraine grecque.

Au niveau du **passif**, le poste **Instruments financiers en juste valeur par résultat** est en baisse de 0,9 milliard d'euros ou 40%, passant de 2,3 milliards d'euros au 31 décembre 2011 à 1,4 milliard d'euros au 30 juin 2012. Ce recul est principalement dû à la clôture de ventes à découvert de titres réalisées dans le cadre d'opérations de structuration à court terme mises en place en décembre 2011.

Les **Dettes envers les établissements de crédit** montrent une croissance très importante passant de 3,4 milliards d'euros au 31 décembre 2011 à 16,8 milliards d'euros au 30 juin 2012, soit une augmentation de 13,4 milliards d'euros. Cette hausse est essentiellement due à l'entrée en périmètre des entités de leasing dont le financement est obtenu à hauteur de 12,0 milliards d'euros auprès d'autres entités du groupe BNP Paribas au 30 juin 2012. Le reste de la croissance est lié à une augmentation des dépôts interbancaires au niveau de BGL BNP Paribas S.A., essentiellement en provenance d'entités du groupe BNP Paribas.

Le poste des **Dettes envers la clientèle** est en hausse de 2,1 milliards d'euros ou 11%, passant de 19,4 milliards d'euros au 31 décembre 2011 à 21,5 milliards d'euros au 30 juin 2012. Cette croissance est due à une collecte de dépôts de clientèle corporate et institutionnelle tant au niveau de Wealth Management que de la Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg. Les dépôts de la clientèle privée restent stables.

Les **Dettes représentées par un titre** s'établissent à 3,7 milliards d'euros au 30 juin 2012 contre 1,6 milliard d'euros au 31 décembre 2011 soit une progression de 2,1 milliards d'euros. Cette hausse est essentiellement liée à l'émission de papier à court terme (*European Commercial Paper*).

## Fonds propres

L'intégration des activités de leasing par la méthode de l'intégration globale a contribué à la hausse des capitaux propres comptables totaux via l'enregistrement de la part des minoritaires dans les capitaux propres de BNP Paribas Leasing Solutions S.A. et de ses filiales pour un montant de 1,2 milliard d'euros. Les capitaux propres comptables totaux s'établissent donc à 6,6 milliards d'euros au 30 juin 2012 dont 5,4 milliards d'euros représentent la part du groupe.

Le léger recul des **Capitaux propres part du groupe** qui passent de 5,5 milliards d'euros au 31 décembre 2011 à 5,4 milliards d'euros au 30 juin 2011 est du à l'effet combiné de la distribution par la maison-mère d'un dividende de 251,0 millions d'euros et de la déduction d'un écart d'acquisition de -109,7 millions d'euros suite à la prise de contrôle des activités de leasing, partiellement compensées par une reprise de valeur des portefeuilles d'actifs disponibles à la vente pour 134,4 millions d'euros et par la prise en compte du résultat de l'exercice pour 109,3 millions d'euros.

Suite à l'intégration des activités de leasing dans les actifs consolidés, les risques pondérés entrant dans le périmètre croissent de manière très importante passant de 13,6 milliards d'euros au 31 décembre 2011 à 28,6 milliards d'euros au 30 juin 2012, alors que les fonds propres réglementaires progressent de 4,4 milliards d'euros à 5,7 milliards d'euros. En conséquence, le **Ratio de solvabilité** s'établit à 19,9 % au 30 juin 2012 contre 30,7 % au 31 décembre 2011.

## Risques

Par rapport aux risques décrits au 31 décembre 2011, le Groupe a pris le contrôle des activités de leasing au 31 mars 2012, et, a réduit son exposition à la dette souveraine portugaise et grecque ramenant cette dernière à zéro.

Les risques liés à la prise de contrôle sur les activités de leasing sont décrits ci-dessus.

Au second semestre de l'exercice 2012, le Groupe poursuit la mise en œuvre du plan d'adaptation des activités de leasing de manière à les recentrer sur les activités cibles, amenant à gérer certaines activités ou territoires non-stratégiques de manière extinctive.

## Perspectives

Les activités bancaires du Groupe sur le marché luxembourgeois continuent de se développer positivement au regard du contexte de tension sur le marché des dettes souveraines européennes et des conséquences induites sur les marchés financiers, l'économie mondiale et le secteur bancaire.

L'intégration des entités de leasing à partir du second trimestre 2012 permet au Groupe de diversifier ses sources de revenus à l'international. Cette prise de contrôle et cette diversification internationale ont amené le Groupe à adapter sa gouvernance de façon appropriée.



## Rapport d'examen des états financiers consolidés intérimaires

Au Conseil d'Administration de  
**BGL BNP Paribas S.A.**

---

### Introduction

Nous avons procédé à l'examen du bilan consolidé intérimaire de BGL BNP Paribas S.A. (la « Banque ») au 30 juin 2012, ainsi que du compte de résultat consolidé, de l'état du résultat net consolidé et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres consolidés, des tableaux de passage des capitaux propres consolidés et du tableau des flux de trésorerie consolidé pour la période de 6 mois se terminant à cette date, et de l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intérimaire conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur cette information financière intérimaire sur la base de notre examen.

### Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen selon la norme internationale relative aux missions d'examen ISRE 2410, « Examen de l'information financière intérimaire effectué par l'auditeur indépendant de l'entité » telle qu'adoptée pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Un examen des états financiers consolidés intérimaires consiste à obtenir les informations estimées nécessaires, principalement des personnes responsables des aspects comptables et financiers, et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toutes autres procédures appropriées. Un examen ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes internationales d'audit et ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### Conclusion

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers consolidés intérimaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière consolidée de la Banque au 30 juin 2012, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie consolidés pour la période de 6 mois se terminant à cette date conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative  
Représentée par

Luxembourg, 30 août 2012

Paul Neyens

Rima Adas

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTÉRIMAIRES

## établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

*Les états financiers consolidés intérimaires du Groupe BGL BNP Paribas sont présentés au titre des premiers semestres 2012 et 2011, conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.*

### COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ DU PREMIER SEMESTRE 2012

<i>En millions d'euros</i>	Note	1 <sup>o</sup> semestre 2012	1 <sup>o</sup> semestre 2011
Intérêts et produits assimilés	2.a	754,3	468,2
Intérêts et charges assimilées	2.a	(309,6)	(149,7)
Commissions (produits)	2.b	147,2	137,8
Commissions (charges)	2.b	(51,9)	(37,3)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2.c	(16,7)	(19,6)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2.d	(55,2)	(1,1)
Produits des autres activités	2.e	133,5	8,3
Charges des autres activités	2.e	(145,9)	(6,6)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>455,7</b>	<b>400,0</b>
Charges générales d'exploitation		(266,8)	(189,3)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles		(13,7)	(12,6)
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>175,2</b>	<b>198,1</b>
Coût du risque	2.f	(10,0)	(41,1)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>165,2</b>	<b>157,0</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		15,0	57,0
Gains nets sur autres actifs immobilisés		(3,8)	4,3
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b>176,4</b>	<b>218,3</b>
Impôt sur les bénéfices	2.g	(47,6)	(25,3)
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>		<b>128,8</b>	<b>193,0</b>
Résultat net des activités abandonnées		-	14,6
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>128,8</b>	<b>207,6</b>
Intérêts minoritaires		19,5	-
<b>RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE</b>		<b>109,3</b>	<b>207,6</b>

## ETAT DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>En millions d'euros</i>	1 <sup>o</sup> semestre 2012	1 <sup>o</sup> semestre 2011
<b>Résultat net</b>	<b>128,8</b>	<b>207,6</b>
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	87,7	(21,2)
Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	(64,5)	(0,3)
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente et des titres reclassés en prêts et créances	128,6	(0,5)
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, rapportées au résultat de la période	(0,3)	(0,3)
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	4,9	(2,2)
Eléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	19,0	(17,9)
<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>216,5</b>	<b>186,4</b>
Part du Groupe	226,4	186,5
Part des minoritaires	(9,9)	(0,1)

## BILAN CONSOLIDÉ AU 30 JUIN 2012

<i>En millions d'euros</i>	Note	30 juin 2012	31 décembre 2011
<b>ACTIF</b>			
Caisse, banques centrales, CCP		5.460,8	783,9
Instruments financiers en juste valeur par résultat	5.a	601,5	1.421,1
Instruments financiers dérivés de couverture		108,9	51,7
Actifs financiers disponibles à la vente	5.b	3.414,3	3.429,3
Prêts et créances sur les établissements de crédit		10.727,1	11.192,3
Prêts et créances sur la clientèle	5.e	28.480,6	13.763,2
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		560,5	737,2
Actifs d'impôts courants et différés	5.g	182,1	28,2
Comptes de régularisation et actifs divers	5.h	781,5	279,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.i	297,9	835,3
Immeubles de placement		509,7	19,4
Immobilisations corporelles		711,1	274,4
Immobilisations incorporelles		11,5	4,0
Écarts d'acquisition	5.j	146,6	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>51.994,1</b>	<b>32.819,0</b>
<b>DETTES</b>			
Banques centrales, CCP		0,5	18,7
Instruments financiers en juste valeur par résultat	5.a	1.398,3	2.322,4
Instruments financiers dérivés de couverture		91,2	88,6
Dettes envers les établissements de crédit		16.770,3	3.402,7
Dettes envers la clientèle	5.e	21.450,1	19.378,6
Dettes représentées par un titre	5.f	3.652,7	1.577,3
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		58,7	35,4
Passifs d'impôts courants et différés	5.g	573,5	135,9
Comptes de régularisation et passifs divers	5.h	1.183,5	251,9
Provisions pour risques et charges		217,4	98,9
Dettes subordonnées	5.f	2,6	-
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>45.398,8</b>	<b>27.310,4</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
<i>Capital et réserves</i>		5.284,3	5.343,9
<i>Résultat de l'exercice, part du groupe</i>		109,3	297,8
<b>Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe</b>		<b>5.393,6</b>	<b>5.641,7</b>
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(16,0)	(133,1)
<b>Total Part du groupe</b>		<b>5.377,6</b>	<b>5.508,6</b>
Réserves et résultat des minoritaires		1.247,1	-
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(29,4)	-
<b>Total intérêts minoritaires</b>		<b>1.217,7</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>		<b>6.595,3</b>	<b>5.508,6</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>51.994,1</b>	<b>32.819,0</b>

# TABLEAUX DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2011 AU 30 JUIN 2012

## ◆ Part du Groupe

En millions d'euros	Capital et réserves			Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres *			Total capitaux propres
	Actions ordinaires et réserves liées nettes de titres auto détenus	Réserves non distribuées	Total capital et réserves	Parités monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances reclassés	Instruments dérivés de couverture	
<b>Capital et réserves au 31 décembre 2010</b>	3.474,9	2.214,7	5.689,6	1,8	(81,8)	2,6	5.612,2
Dividendes		(333,0)	(333,0)				(333,0)
Opérations de cession partielle		(10,2)	(10,2)				(10,2)
Engagement de rachat des participations aux actionnaires minoritaires		(2,4)	(2,4)				(2,4)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres				(10,8)	(8,3)	(2,0)	(21,1)
Résultat net du 1er semestre 2011		207,6	207,6				207,6
<b>Capital et réserves au 30 juin 2011</b>	3.474,9	2.076,7	5.551,6	(9,0)	(90,1)	0,6	5.453,1
Engagement de rachat des participations aux actionnaires minoritaires		(0,3)	(0,3)				(0,3)
Autres variations		0,2	0,2				0,2
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres				1,3	(32,4)	(3,5)	(34,6)
Résultat net du 2ème semestre 2011		90,2	90,2				90,2
<b>Capital et réserves au 31 décembre 2011</b>	3.474,9	2.166,8	5.641,7	(7,7)	(122,5)	(2,9)	5.508,6
Dividendes	-	(251,0)	(251,0)				(251,0)
Changement de méthodes de consolidation	-	(109,7)	(109,7)				(109,7)
Engagement de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	-	4,0	4,0				4,0
Autres variations	-	(0,7)	(0,7)				(0,7)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres				(22,1)	134,4	4,8	117,1
Résultat net du 1er semestre 2012		109,3	109,3				109,3
<b>Capital et réserves au 30 juin 2012</b>	3.474,9	1.918,7	5.393,6	(29,8)	11,9	1,9	5.377,6

\* Y inclus les éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence

En 2012, les changements de méthode de consolidation concernent la prise de contrôle des activités de leasing à 50% + 1 action, auparavant intégrées par mise en équivalence à 33% en application de la méthode du regroupement d'entreprises sous contrôle commun (voir note 1.b.4).

En 2011, une opération de cession partielle a été comptabilisée pour 7,8 millions d'euros suite à la fusion par absorption de Fortis Lease SpA dans BNP Paribas Leasing Solutions SpA.

◆ **Intérêts minoritaires**

<i>En millions d'euros</i>	Réserves	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres *	Total capitaux propres
<b>Réserves au 31 décembre 2010</b>	48,0	0,1	48,1
Dividendes	(1,9)		(1,9)
Variations de périmètre	(46,1)		(46,1)
Autres variations	-		-
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(0,1)	(0,1)
<b>Réserves au 30 juin 2011 et au 31 décembre 2011</b>	-	-	-
Dividendes	(8,5)		(8,5)
Changement de méthodes de consolidation	1.244,4		1.244,4
Engagement de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(7,4)		(7,4)
Autres variations	(0,9)		(0,9)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(29,4)	(29,4)
Résultat net du 1er semestre 2012	19,5		19,5
<b>Réserves au 30 juin 2012</b>	1.247,1	(29,4)	1.217,7

\* *Y inclus les éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence*

En 2012, les changements de méthode de consolidation concernent la prise en compte des intérêts minoritaires dans les activités de leasing suite à la prise de contrôle à 50% + 1 action au 30 mars 2012.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ RELATIF AU PREMIER SEMESTRE 2012

<i>En millions d'euros</i>	1 <sup>o</sup> semestre 2012	1 <sup>o</sup> semestre 2011
Résultat avant impôt des activités poursuivies	176,4	218,3
Résultat net des activités abandonnées	-	14,6
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>176,4</b>	<b>232,9</b>
<b>Eléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts et autres ajustements hors résultat</b>	<b>(161,9)</b>	<b>(42,8)</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	66,9	13,3
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	12,3	(0,1)
Dotations nettes aux provisions	(109,5)	40,3
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(15,0)	(57,0)
Produits (charges) nets des activités d'investissement	3,8	(1,5)
Autres mouvements	(120,4)	(37,8)
<b>Augmentation nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>5,235,8</b>	<b>232,9</b>
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	24,8	(20,6)
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations avec la clientèle	4,346,4	(491,4)
Augmentation nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	919,8	774,0
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers	0,5	(0,3)
Impôts versés	(55,7)	(28,8)
<b>AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ OPERATIONNELLE</b>	<b>5,250,3</b>	<b>423,0</b>
Augmentation nette liée aux actifs financiers et participations	233,7	17,8
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles	(7,7)	(5,6)
<b>AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>226,0</b>	<b>12,2</b>
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires	(259,5)	(333,2)
Diminution de trésorerie provenant des autres activités de financement	(10,6)	(77,0)
<b>DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>(270,1)</b>	<b>(410,2)</b>
Effet de la variation des taux de change	5,2	-
<b>AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>5,211,4</b>	<b>25,0</b>
<b>Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période</b>	<b>673,8</b>	<b>(44,8)</b>
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP	783,9	345,2
Comptes passifs de banques centrales et CCP	(18,7)	(10,6)
Prêts à vue aux établissements de crédit	780,3	133,0
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(871,3)	(507,6)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée	(0,4)	(4,8)
<b>Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période</b>	<b>5,885,2</b>	<b>(19,8)</b>
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP	5,460,8	279,5
Comptes passifs de banques centrales et CCP	(0,5)	(5,3)
Prêts à vue aux établissements de crédit	1,148,7	195,6
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(723,3)	(484,6)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée	(0,5)	(5,0)
<b>AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE</b>	<b>5,211,4</b>	<b>25,0</b>

# **NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTÉRIMAIRES**

**établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne**

## **GÉNÉRALITÉS**

BGL BNP Paribas S.A., société mère du Groupe BGL BNP Paribas, a été fondée le 29 septembre 1919 sous le nom de Banque Générale du Luxembourg. Elle a pris la forme juridique d'une Société Anonyme de droit luxembourgeois en date du 21 juin 1935. La dénomination de la Banque est « BGL BNP Paribas » sur base de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2009 avec effet au 21 septembre 2009.

Le Groupe BGL BNP Paribas, ci-après dénommé « le Groupe », a pour objet toutes opérations bancaires et financières de quelque nature qu'elles soient, toutes prestations de services, toutes prises de participations, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles ou autres, mobilières et immobilières, pour son propre compte et pour compte de tiers, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou étant de nature à en favoriser la réalisation. Il peut accomplir son objet au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Le groupe BNP Paribas est l'actionnaire majoritaire de BGL BNP Paribas. Il contrôle – directement et indirectement à travers Fortis Banque - 65,96% du capital de la Banque.

L'État luxembourgeois est un actionnaire significatif du Groupe avec 34,00% du capital.

Le Groupe est inclus dans les comptes consolidés de Fortis Banque S.A., son actionnaire principal (50,00% + 1 action). Les comptes consolidés de Fortis Banque S.A. sont disponibles à son siège social au 3 Montagne du Parc, B - 1000 Bruxelles.

Le groupe BNP Paribas est le regroupement d'entités le plus large dans lequel BGL BNP Paribas est repris comme filiale. Les comptes consolidés du groupe BNP Paribas sont disponibles à son siège social au 16 boulevard des Italiens, F – 75009 Paris.

# 1. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

## 1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les états financiers consolidés intérimaires du Groupe BGL BNP Paribas sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu’elles ont été adoptées au sein de l’Union Européenne. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relative à la comptabilité de couverture ont été exclues, et certains textes récents n’ont pas encore fait l’objet d’une procédure d’adoption.

Le contenu des présents états financiers consolidés intérimaires est conforme à la norme IAS 34 relative à l’information financière intermédiaire qui prévoit la publication de comptes semestriels condensés.

L’entrée en vigueur des autres normes d’application obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 n’a pas eu d’effet sur les états financiers consolidés intérimaires au 30 juin 2012. Le Groupe n’a pas anticipé l’application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l’Union Européenne lorsque l’application en 2012 n’est l’objet que d’une option.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et conformément à l’amendement à IAS 19 « Avantages au personnel » adopté le 6 juin 2012 par l’Union Européenne, la dette au titre des engagements de retraite figurera au bilan du Groupe sans être ajustée d’écarts actuariels non encore comptabilisés ou d’autres éléments en étalement. Par contre, elle sera augmentée de 14,9 millions d’euros au 1<sup>er</sup> janvier 2012 dans la référence aux comptes 2012 qui sera présentée dans les états financiers de l’exercice 2013. Ainsi, dans le cadre de la publication des états financiers 2013, les données comparatives 2012 seront adaptées au niveau du poste des dettes au titre des engagements de retraite et des fonds propres, et seront donc différentes de celles présentées dans ce rapport.

## 1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

### 1.b.1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés intérimaires de BGL BNP Paribas regroupent l’ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l’établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l’établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors que sa contribution dans les comptes consolidés reste en deçà des trois seuils suivants : 15 millions d’euros pour le produit net bancaire, 1 million d’euros pour le résultat brut d’exploitation ou le résultat net avant impôt, et 500 millions d’euros pour le total bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées. Enfin, les entités consolidées de manière exclusive ou conjointement dont le résultat net avant impôt est compris entre 1 million d’euros et 10 millions d’euros sont consolidées par mise en équivalence dès lors qu’elles ne dépassent pas les seuils relatifs au produit net bancaire et au total bilantaire repris ci-dessus.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu’à la date de leur cession.

### 1.b.2 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d’une filiale lorsqu’il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d’une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l’entité en vertu d’un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d’administration ou de l’organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Ce traitement des pertes ne s'applique pas pour les entités mises en équivalence considérées comme mineures sur base des critères prédéfinis par le Groupe. Le Groupe prend dès lors en compte l'entièreté de sa quote-part dans les pertes de ces entités.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés », à l'exception des résultats de cession réalisés sur des actifs destinés à être cédés et activités abandonnées.

### **1.b.3 RÈGLES DE CONSOLIDATION**

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

#### **Élimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre les sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs entre les sociétés consolidées sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

#### **Conversion des comptes en devises étrangères**

Les états financiers consolidés de BGL BNP Paribas sont établis en euro, qui est la devise fonctionnelle et de présentation du Groupe.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Parités monétaires» et pour la part des tiers sous la rubrique « Intérêts minoritaires ».

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie de la participation détenue dans l'entreprise étrangère, la parité monétaire qui figure dans les capitaux propres est réintégrée au compte de résultat pour la fraction de son montant afférente à la participation cédée.

En cas de variation de pourcentage dans une entreprise mise en équivalence qui ne conduit pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

#### **1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation dans les normes IFRS, sont comptabilisés à la juste valeur ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés au plus bas de la valeur comptable et de la juste valeur nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur juste valeur peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la juste valeur ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la juste valeur à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée étant prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets de révision de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables luxembourgeoises prévalant à l'époque, n'ont pas été retraités selon les principes exposés ci-dessus.

Lors de l'acquisition d'entreprises déjà précédemment détenues par une autre société du groupe BNP Paribas, le Groupe applique la méthode de regroupement d'entreprises sous contrôle commun. Dès lors, l'excédent du coût d'achat par rapport aux valeurs comptables historiques des actifs et passifs acquis est directement déduit des capitaux propres.

## 1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

### 1.c.1 CRÉDITS

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées.

Certains crédits dont la performance inclut un dérivé sont comptabilisés en juste valeur par résultat, en application de l'option IAS 39 (paragraphe 1.c.9).

### 1.c.2 TITRES

#### Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en quatre catégories.

#### *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*

La catégorie des « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction),
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la juste valeur par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.9.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur juste valeur.

#### *Prêts et créances*

Les titres à revenu fixe ou déterminable, non cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la juste valeur par résultat. Ils sont comptabilisés et évalués au coût amorti.

***Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance***

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Un titre classé en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » ne doit pas être vendu avant sa date de maturité ou reclassé vers une autre catégorie.

Si une telle situation se produisait, l'ensemble du portefeuille « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » du Groupe devrait être déclassé en « Actifs financiers disponibles à la vente ». Il ne serait plus possible pour le Groupe d'utiliser la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » pendant les deux périodes annuelles qui suivent le déclassement.

Quelques très rares exceptions à cette règle sont néanmoins tolérées :

- vente conclue à une date suffisamment proche de la date d'échéance
- vente survenue après encaissement de la quasi-totalité du montant du principal
- vente due à un événement isolé, imprévisible, et qui n'est pas appelé à se reproduire (par exemple une dégradation significative et subite du risque de crédit de l'émetteur d'une obligation, un changement de réglementation....)
- lorsque l'impact de la vente est jugé par le Groupe non matériel par rapport à l'ensemble du portefeuille titre « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ».

***Actifs financiers disponibles à la vente***

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Il en est de même en cas de dépréciation.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

**Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres**

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

### Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en juste valeur par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

### 1.c.3 OPÉRATIONS EN DEVICES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

#### Actifs et passifs monétaires<sup>1</sup> libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

#### Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la juste valeur. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la juste valeur (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de juste valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

### 1.c.4 DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

#### Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la

<sup>1</sup> Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins.
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la date de premier provisionnement, les intérêts contractuels cessent d'être comptabilisés. La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est enregistrée en déduction de la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou encore un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa correction de valeur reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à la banque ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

### Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les titres susceptibles d'être dépréciés durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une dépréciation, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini trois critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la

valeur d'acquisition, l'autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente pendant les 24 mois consécutifs précédant l'arrêté et le dernier associant une moins value latente d'au moins 30% à une durée d'observation d'un an en moyenne. La durée de deux ans est considérée par le Groupe comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours au dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres à revenu variable non cotés sur un marché actif. La dépréciation éventuelle est alors déterminée sur la base de la valeur de modèle.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel. Pour les titres cotés sur un marché actif, la dépréciation est déterminée sur la base du cours coté, pour les autres sur la base de la valeur de modèle.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la juste valeur constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la juste valeur du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

### 1.c.5 RECLASSEMENT D'ACTIFS FINANCIERS

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie « actifs financiers à la juste valeur par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :
  - vers la catégorie « prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance.
  - vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil.
- de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » :
  - vers la catégorie « prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « actifs financiers à la juste valeur par résultat »,
  - vers la catégorie « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la juste valeur ou de modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.

Dans le cas de reclassement de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduiront par un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.

**1.c.6 DETTES ÉMISES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE**

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour l'émetteur de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Toutes les émissions structurées recelant des dérivés incorporés significatifs sont comptabilisés en juste valeur par résultat en application de l'option IAS 39 (paragraphe 1.c.9).

**1.c.7 INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE**

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur juste valeur.

**Dérivés détenus à des fins de transaction**

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la juste valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

**Dérivés et comptabilité de couverture**

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des transactions futures hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

L'efficacité des couvertures est évaluée au moyen de ratios. Le Groupe démontre de manière annuelle grâce à un test de régression que les sources d'inefficacité sont assez limitées et qu'une structure peut être jugée efficace lorsque certains critères sont respectés lors de sa mise en place.

Le Groupe s'assure du strict respect de ces critères lors de la mise en place d'une relation de couverture. Par ailleurs, la cohérence de la couverture est contrôlée mensuellement au niveau comptable dans un intervalle de variation restrictif.

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ». Les montants inscrits en capitaux propres, pour la partie intérêts courus et échus, pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

## Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des contrats hôtes sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèlent et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

### 1.c.8 DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « juste valeur par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est à dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

## Mode de détermination de la juste valeur

La juste valeur est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
  - des méthodes de valorisation fondées sur des théories financières reconnues et

- des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives du fait de l'absence de marché actif.

La détermination du caractère actif ou non d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions pour un instrument identique ou similaire, la raréfaction des valeurs restituées par les sociétés de service, la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

### Utilisation de prix coté sur un marché actif

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur. Il s'agit de prix directement cotés pour des instruments identiques.

### Utilisation de modèles pour valorisation des instruments financiers non cotés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est traitée sur des marchés actifs. Leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes.

La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit. Ainsi, à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses. Le cours acheteur reflète le prix auquel une contrepartie achèterait l'instrument financier, le cours vendeur reflète le prix auquel une contrepartie vendrait le même instrument.

De même, afin de refléter la qualité de crédit des instruments dérivés, un ajustement pour risque de contrepartie est intégré à la valorisation issue des modèles.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observable est immédiatement comptabilisée en résultat.

D'autres instruments financiers qui sont complexes et peu liquides, sont valorisés avec des techniques développées par l'entreprise et fondées sur des paramètres pour tout ou partie non observables sur les marchés actifs.

En l'absence de paramètres observables, ces instruments sont alors valorisés, lors de leur comptabilisation initiale, de manière à refléter le prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la juste valeur. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité, de crédit et de modèle.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes, (« day one profit »), est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

Enfin, dans le cas particulier des actions non cotées, la juste valeur est déterminée par comparaison avec la ou les transactions les plus récentes observées sur le capital de la société concernée, réalisées avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence de telles références, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Les actions non-cotées détenues par le Groupe sont valorisées sur base de leur valeur d'actif net augmentée de la variation des écarts d'acquisition initiaux, le cas échéant diminuées d'une éventuelle correction de valeur.

### **1.c.9 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT EN APPLICATION DE L'OPTION IAS 39**

L'amendement à la norme IAS 39 relatif à la comptabilisation des actifs et passifs financiers dans la catégorie « portefeuille évalué en juste valeur sur option » a été adopté par l'Union Européenne le 15 novembre 2005, avec application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Cet amendement permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner des actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et /ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur juste valeur, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

Le Groupe applique cette option principalement aux émissions structurées recelant des dérivés incorporés significatifs et aux crédits dont la performance inclut un dérivé.

### **1.c.10 REVENUS ET CHARGES RELATIFS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la juste valeur initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

### **1.c.11 COÛT DU RISQUE**

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré, ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

### 1.c.12 DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

### 1.c.13 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées ou de dérivés traitées avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

## 1.d IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles sont de 50 ans, 15 ans pour les installations générales et techniques, 10 ans pour les agencements, 5 ans pour le matériel, 3 à 5 ans pour le matériel informatique et 5 ans pour le mobilier.

Les logiciels sont amortis sur 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

## **1.e CONTRATS DE LOCATION**

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

### **1.e.1 LA SOCIÉTÉ DU GROUPE EST LE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION**

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

#### **Contrats de location-financement**

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

#### **Contrats de location simple**

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

**1.e.2 LA SOCIÉTÉ DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION**

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

**Contrats de location-financement**

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa juste valeur à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la juste valeur de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

**Contrats de location simple**

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

**1.f ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS, PASSIFS ASSOCIÉS AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES**

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Passifs associés à des actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités cédées ou arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la juste valeur minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

Afin de permettre la comparaison entre les périodes, l'exercice de référence fait également l'objet d'un reclassement du résultat des activités abandonnées sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées ».

## 1.g AVANTAGES BÉNÉFICIAINT AU PERSONNEL

### Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

### Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas réglés intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.

### Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

### Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le Groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur

la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la juste valeur des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

## 1.h PROVISIONS

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

## 1.i IMPÔT COURANT ET DIFFÉRÉ

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

## 1.j TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

## 1.k UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers consolidés intérimaires du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers consolidés intérimaires pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers consolidés intérimaires.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités bancaires ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés ;
- du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des justes valeurs des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers consolidés intérimaires ;
- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- des hypothèses et paramètres utilisés dans la valorisation des plans de pensions à prestations définies ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- de la reconnaissance d'impôts différés actifs.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.

## 2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2012

### 2.a MARGE D'INTÉRÊTS

Le Groupe présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en juste valeur qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en juste valeur par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de juste valeur sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en juste valeur par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	1 <sup>o</sup> semestre 2012			1 <sup>o</sup> semestre 2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>478,3</b>	<b>(84,0)</b>	<b>394,3</b>	<b>202,9</b>	<b>(77,4)</b>	<b>125,5</b>
Comptes et prêts / emprunts	269,3	(71,6)	197,7	202,9	(77,4)	125,5
Opérations de location-financement	209,0	(12,4)	196,6	-	-	-
<b>Opérations interbancaires</b>	<b>191,5</b>	<b>(188,8)</b>	<b>2,7</b>	<b>126,0</b>	<b>(46,3)</b>	<b>79,7</b>
Comptes et prêts / emprunts	191,5	(188,3)	3,2	126,0	(41,2)	84,8
Opérations de pensions	-	(0,5)	(0,5)	-	(5,1)	(5,1)
Emprunts émis par le groupe	-	(18,7)	(18,7)	-	(14,3)	(14,3)
<b>Instruments de couverture de résultats futurs</b>	<b>7,6</b>	<b>(8,4)</b>	<b>(0,8)</b>	<b>0,6</b>	<b>(0,6)</b>	<b>-</b>
<b>Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux</b>	<b>8,4</b>	<b>(3,6)</b>	<b>4,8</b>	<b>6,0</b>	<b>(3,1)</b>	<b>2,9</b>
Portefeuille de transactions	4,6	(6,1)	(1,5)	30,8	(8,0)	22,8
Titres à revenu fixe	-	-	-	22,6	-	22,6
Opérations de pensions	1,8	(0,1)	1,7	2,8	-	2,8
Prêts / emprunts	2,8	(3,3)	(0,5)	5,4	(3,6)	1,8
Dettes représentées par un titre	-	(2,7)	(2,7)	-	(4,4)	(4,4)
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	<b>49,2</b>	<b>-</b>	<b>49,2</b>	<b>68,0</b>	<b>-</b>	<b>68,0</b>
<b>Actifs détenus jusqu'à échéance</b>	<b>14,7</b>	<b>-</b>	<b>14,7</b>	<b>33,9</b>	<b>-</b>	<b>33,9</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS</b>	<b>754,3</b>	<b>(309,6)</b>	<b>444,7</b>	<b>468,2</b>	<b>(149,7)</b>	<b>318,5</b>

La hausse de la marge d'intérêts est essentiellement due à l'intégration des activités de leasing dans le périmètre à partir du 30 mars 2012.

## 2.b COMMISSIONS

En millions d'euros	1 <sup>o</sup> semestre 2012	1 <sup>o</sup> semestre 2011
Opérations de crédits clientèle / Etablissements de Crédits	4,9	4,4
Moyens de paiement et tenue de comptes	18,2	17,8
Opérations sur titres et dérivés	0,9	4,1
Opérations change et arbitrage	0,4	0,3
Titres, fond invest & OPCVM	36,4	43,7
Opérations sur titres pour compte de la clientèle	22,9	26,7
Activité de conseil	3,1	2,2
Activité d'assurance	12,8	8,2
Autres commissions	(4,3)	(6,9)
<b>TOTAL</b>	<b>95,3</b>	<b>100,5</b>

## 2.c GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en juste valeur par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « marge d'intérêts » (note 2.a).

En millions d'euros	1 <sup>o</sup> semestre 2012	1 <sup>o</sup> semestre 2011
<b>Portefeuille de transaction</b>	<b>32,0</b>	<b>(3,3)</b>
Instruments de dette	22,3	(18,7)
Instruments de capital	5,3	11,4
Autres instruments financiers dérivés	4,4	4,0
<b>Instruments évalués en juste valeur sur option</b>	<b>(53,5)</b>	<b>(18,3)</b>
<b>Incidence de la comptabilité de couverture</b>	<b>1,6</b>	<b>0,2</b>
Instruments financiers de couverture de valeur	26,5	4,6
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture	(24,9)	(4,4)
<b>Réévaluation des positions de change (1)</b>	<b>3,2</b>	<b>1,8</b>
<b>TOTAL</b>	<b>(16,7)</b>	<b>(19,6)</b>

(1) Ce résultat de change est couvert par le résultat de change dégagé sur des positions bilantaires non évaluées en juste valeur par résultat.

La ligne « Instruments évalués en juste valeur sur option » comprend la réévaluation du risque propre de crédit pour -17,0 millions d'euros (1,8 million d'euros au premier semestre 2011). Au 30 juin 2012, le montant au bilan s'établit à 42,6 millions d'euros, en réduction de la valeur des émissions.

## 2.d GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente regroupent les actifs financiers non dérivés qui ne sont classés ni comme des prêts et des créances, ni comme des placements détenus jusqu'à leur échéance.

En millions d'euros	1 <sup>o</sup> semestre 2012	1 <sup>o</sup> semestre 2011
<b>Titres à revenu fixe (1)</b>	(55,5)	(6,0)
Plus ou moins values de cession	(55,5)	(6,0)
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	0,3	4,9
Produits de dividendes	3,4	4,7
Charges de dépréciation	(12,4)	-
Plus ou moins values de cession	9,3	0,2
<b>TOTAL</b>	<b>(55,2)</b>	<b>(1,1)</b>

(1) Les produits d'intérêt relatifs aux titres à revenu fixe disponibles à la vente sont compris dans la « marge d'intérêts » (note 2.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « coût du risque » (note 2.f).

Au premier semestre 2012, le Groupe a réduit son exposition à la dette souveraine portugaise via la cession des titres du portefeuille des actifs financiers disponibles à la vente ainsi que des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance. L'impact net de ces cessions est de -54,3 millions d'euros. D'autre part, le Groupe a enregistré une perte de -1,4 million d'euros liée à la cession des titres souverains grecs reçus lors du processus d'échange du mois de mars 2012 (voir la note 4 pour plus de détail sur cet échange).

## 2.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

En millions d'euros	1 <sup>o</sup> semestre 2012			1 <sup>o</sup> semestre 2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits et charges des immeubles de placement	21,7	(46,5)	(24,8)	1,7	(0,6)	1,1
Produits et charges des immobilisations en location simple	45,6	(34,1)	11,5	-	-	-
Autres produits et charges	66,2	(65,3)	0,9	6,6	(6,0)	0,6
<b>TOTAL</b>	<b>133,5</b>	<b>(145,9)</b>	<b>(12,4)</b>	<b>8,3</b>	<b>(6,6)</b>	<b>1,7</b>

Au 30 juin 2012, les charges des immeubles de placement incluent une dotation de 39,8 millions d'euros suite à la réévaluation des immeubles de placement de Fortis Lease France.

## 2.f COÛT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité du Groupe, ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

### ◆ Coût du risque de la période

En millions d'euros	1 <sup>o</sup> semestre 2012	1 <sup>o</sup> semestre 2011
<b>Coût du risque de la période</b>		
Dotations nettes aux dépréciations	(2,7)	(42,3)
Récupérations sur créances amorties	0,8	1,3
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(8,1)	(0,1)
<b>TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE</b>	<b>(10,0)</b>	<b>(41,1)</b>

Au 30 juin 2012, le Groupe a enregistré un complément de correction de valeur de 2,6 millions d'euros dans le cadre du processus d'échange de la dette grecque effectué en mars 2012.

Au 30 juin 2011, suite à l'annonce du plan d'aide à la Grèce adopté par les membres de l'Union Européenne, le Groupe avait enregistré une dotation de 32,8 millions d'euros correspondant à une décote de 21% des titres détenus sur la dette souveraine grecque. (Cf. note 4 Exposition au risque souverain)

## ♦ Coût du risque par nature d'actifs

Coût du risque de la période par nature d'actifs <i>En millions d'euros</i>	1 <sup>o</sup> semestre 2012	1 <sup>o</sup> semestre 2011
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0,8	-
Prêts et créances sur la clientèle	(20,4)	(15,5)
Actifs financiers disponibles à la vente	1,8	-
Instruments financiers des activités de marché	0,2	(0,2)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	(2,6)	(32,8)
Autres actifs	(0,3)	3,3
Engagements par signature et divers	10,5	4,1
<b>TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE</b>	<b>(10,0)</b>	<b>(41,1)</b>

Au 30 juin 2011, le poste « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » correspond à la provision sur la dette souveraine grecque pour 32,8 millions d'euros.

## 2.g IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

<i>En millions d'euros</i>	1 <sup>o</sup> semestre 2012	1 <sup>o</sup> semestre 2011
Charge des impôts courants de l'exercice	(74,4)	(19,9)
Produit (charge) net des impôts différés de l'exercice	26,8	(5,4)
<b>Charge nette de l'impôt sur les bénéfices</b>	<b>(47,6)</b>	<b>(25,3)</b>

La croissance de la charge fiscale est notamment due à l'intégration de l'activité de leasing dans le périmètre.

### 3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe BGL BNP Paribas est un prestataire international de services financiers. Il propose des produits et des services et mène ses activités principalement au Grand-Duché de Luxembourg et dans la Grande Région.

BGL BNP Paribas détient une participation majoritaire dans les activités de leasing du groupe BNP Paribas. Ces activités internationales sont déployées pour accompagner la clientèle, essentiellement dans les pays où le groupe BNP Paribas dispose d'une présence significative.

L'information sectorielle du Groupe met en évidence la contribution économique complète des domaines d'activité du Groupe, l'objectif étant de répartir l'intégralité des postes du bilan et du compte de résultat aux domaines d'activité, dont la Direction supporte l'entière responsabilité.

Le Groupe est organisé autour de quatre domaines d'activité opérationnels :

- **Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg (BDEL)** : ce domaine rassemble le réseau des agences de détail au Grand-Duché de Luxembourg et les activités de grandes entreprises luxembourgeoises, et propose ses services financiers aux particuliers et aux entreprises. Les activités de financement associées sont également comprises dans ce périmètre (BNP Paribas Lease Group Luxembourg S.A., Société Alsacienne de Développement et d'Expansion (SADE) S.A., Cofhylux S.A.).
- **Leasing** : ce domaine inclut les activités de leasing du groupe BNP Paribas détenues par la Holding luxembourgeoise BNP Paribas Leasing Solutions S.A. Il s'agit essentiellement de services de leasing financier à l'international à destination de la clientèle corporate et PME.
- **Corporate and Investment Banking (CIB)** : ce domaine rassemble les activités de marchés de capitaux à destination de banquiers, institutionnels et grands corporate étrangers.
- **Investment Solutions (IS)** : ce domaine rassemble la Banque Privée qui propose ses services de gestion de patrimoine à une clientèle privée internationale, ainsi que Cardif Lux Vie S.A.
- **Autres** : Ce segment comprend les résultats de la gestion optimisée des Actifs et Passifs (ALM), l'activité Personal Investors, ainsi que des éléments liés aux fonctions de support et non affectables à des secteurs d'activité.

L'information sectorielle est établie conformément aux principes comptables utilisés pour les comptes consolidés du groupe BNP Paribas et par application des règles de répartition adaptées.

Les transactions intersectorielles se font à des conditions normales de marché.

#### Règles de répartition

L'information sectorielle applique des règles de répartition bilantaire, une balance carrée par secteur, un système de prix de transferts et des méthodes d'affectation et d'allocation de frais généraux.

La répartition bilantaire et la méthode de la balance carrée visent à communiquer l'information sectorielle reflétant le modèle opérationnel.

Dans le modèle opérationnel, les secteurs n'exercent pas d'activités de trésorerie pour supporter le risque de taux d'intérêt et le risque de change par le financement de leurs propres actifs par leurs propres passifs, ou en accédant directement aux marchés financiers. Ceci est reflété dans le système de prix de transferts, qui transfère le risque de taux et de change des secteurs vers les départements qui jouent le rôle de banquiers centraux au sein de la banque en gérant l'ensemble des actifs et passifs.

Les départements de support (fonctions supports, opérations ou informatique) fournissent des services aux métiers et activités. Ces services comprennent la gestion du personnel, les technologies de l'information, les services de paiements, le règlement de transactions sur titres, la gestion des actifs et passifs, les contrôles, le suivi financier, etc. Les produits et charges de ces départements sont attribués aux secteurs via un système de refacturation basé sur des contrats de services « Rebilling Agreements (SLA) » qui reflètent la consommation économique des produits et services fournis. Ils prévoient que les charges et produits soient facturés sur base de l'utilisation effective et sont totalement alloués aux activités commerciales de la banque.

## ◆ Résultats par pôle d'activité

En millions d'euros	1 <sup>o</sup> semestre 2012					
	BDEL	Leasing	Corporate Investment Banking	Investment Solutions	Autres	Total
Produit net bancaire	178,2	137,1	47,1	92,0	1,3	455,7
Charges générales d'exploitation	(105,9)	(74,4)	(15,1)	(59,4)	(25,7)	(280,5)
Coût du risque	8,5	(13,5)	3,0	(4,5)	(3,5)	(10,0)
Résultat d'exploitation	80,8	49,2	35,0	28,1	(27,9)	165,2
Eléments hors exploitation	0,1	14,6	-	4,2	(7,7)	11,2
Résultat avant impôt	80,9	63,8	35,0	32,3	(35,6)	176,4

En millions d'euros	1 <sup>o</sup> semestre 2011					
	BDEL	Leasing	Corporate Investment Banking	Investment Solutions	Autres	Total
Produit net bancaire	181,5	-	42,3	90,0	86,2	400,0
Charges générales d'exploitation	(106,3)	-	(18,0)	(57,4)	(20,2)	(201,9)
Coût du risque	(2,6)	-	(2,0)	(0,2)	(36,3)	(41,1)
Résultat d'exploitation	72,6	-	22,3	32,4	29,7	157,0
Eléments hors exploitation	2,4	54,2	0,1	2,2	2,4	61,3
Résultat avant impôt	75,0	54,2	22,4	34,6	32,1	218,3

La répartition des résultats au sein des différents pôles d'activités a été revue à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

A partir de cette date, les résultats de Cofhylux (dont le résultat avant impôts, au 30 juin 2012, s'élève à 0,9 million d'euros contre 3,4 millions d'euros au 30 juin 2011) et de BNP Paribas Lease Group Luxembourg S.A. (dont le résultat avant impôts, au 30 juin 2012, s'élève à 0,6 million d'euros contre 0,7 million d'euros au 30 juin 2011) sont présentés sous la sphère de responsabilité de la BDEL.

De plus, la Banque de Détail et des Entreprises à Luxembourg et Wealth Management ont créé une activité de Banque Privée domestique. Cette activité a été créée grâce à des apports de clientèle tant de la BDEL que de WM. Elle est reprise depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 au sein du pôle d'activité BDEL.

Afin de permettre la comparaison des résultats semestriels par pôle d'activité entre les années 2012 et 2011, les résultats semestriels 2011 ont fait l'objet d'une recombinaison sur base de la répartition applicable au 1<sup>er</sup> semestre 2012.

## 4. EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN

La gestion de la liquidité du Groupe conduit à optimiser la capacité de refinancement disponible, nécessaire pour faire face à une évolution non prévue des besoins de liquidité. Elle repose en particulier sur la détention de titres disponibles éligibles au refinancement des Banques Centrales et comprend une proportion importante de titres de dettes émis par les états présentant une notation de qualité, représentative d'un niveau de risque faible. Dans le cadre de la politique d'adossement du bilan et de gestion du risque de taux d'intérêt structurel, le Groupe détient également un portefeuille d'actifs qui comprend des titres de créances souveraines dont les caractéristiques de taux participent à ses stratégies de couverture.

### ◆ Exposition du Groupe aux titres de dettes souveraines des pays de la zone Euro

	30 juin 2012	31 décembre 2011
<i>En millions d'euros</i>	Exposition nette *	Exposition nette *
Belgique	717,6	717,5
Chypre	5,0	5,0
France	394,5	394,9
Italie	241,7	241,6
Luxembourg	44,9	30,0
Pays-Bas	29,9	29,9
<b>Pays faisant l'objet d'un plan de soutien européen</b>		
Portugal	181,0	399,2
Grèce	-	37,5

\* Les expositions comprennent l'ensemble des éléments à l'actif du bilan hors réévaluations latentes, hors créances rattachées, nets de correction de valeur

### Traitement comptable spécifique des titres de dettes grecques et portugaises

#### 1. Traitement comptable des titres portugais

L'absence de liquidité observée sur les marchés pour les titres de dette publique portugaise au cours du premier semestre 2011, a conduit le Groupe à considérer que la classification comptable de ces titres en actifs disponibles à la vente ne pouvait pas être maintenue.

L'extinction du marché primaire, la raréfaction des transactions sur le marché secondaire, leur faible taille, et l'écartement des fourchettes de cotation, traduisent l'aversion au risque des investisseurs pour ce pays et l'assèchement du marché. La courbe de taux implicite de la dette publique présentait un profil inversé – les taux courts étant très sensiblement plus élevés que les taux longs – qui confirmait la dislocation de ce marché. Les pertes implicites que suggérait le niveau très élevé des taux court terme ne traduisaient pas les résultats attendus des plans de soutien mis en œuvre pour donner au Portugal la capacité à restaurer la situation de ses finances publiques et à honorer ses engagements.

Conformément à ce que permet le paragraphe 50E de la norme IAS 39 en pareilles circonstances exceptionnelles, et compte tenu de la durée que le Groupe estime nécessaire pour que ce pays restaure pleinement sa situation financière, le Groupe a procédé à un reclassement – avec effet au 30 juin 2011 – de ces titres de la catégorie des « Actifs disponibles à la vente » à la catégorie « Prêts et Créances ».

Pour les titres souverains portugais, après prise en considération des différents aspects du plan de soutien européen, certains investisseurs considéraient qu'il n'y avait pas d'évidence objective que le recouvrement des flux de trésorerie futurs associés à ces titres soit compromis, d'autant que le Conseil européen avait souligné le caractère unique et non reproductible du processus mis en œuvre pour la Grèce incluant la participation du secteur privé. En conséquence, le Groupe a jugé qu'il n'y avait pas lieu de déprécier ces titres.

La note 5.d indique la valeur de marché des titres émis par le Portugal détenus par le Groupe et reclassés en « Prêts et Créances ».

## 2. Traitement comptable des titres grecs

Il est à noter que les titres Grecs étaient classés dans les comptes du Groupe dans la catégorie « Actifs détenus jusqu'à l'échéance ».

Les titres de dette souveraine grecque dont l'échéance est antérieure au 31 décembre 2020, faisaient l'objet de dispositions au titre du deuxième plan de soutien en faveur de la Grèce, initié en juin 2011 et finalisé le 21 juillet 2011, qui matérialisaient l'engagement de soutien des banques. Ce plan prévoyait plusieurs options dont l'échange volontaire, contre des titres au pair de maturité 30 ans garantis au principal par un zéro coupon bénéficiant d'une notation AAA et dont les conditions financières devaient conduire à constater une décote initiale de 21%. Le Groupe entendait souscrire à cette option d'échange au titre de l'engagement collectif pris par le secteur financier français. Dès lors, les titres inscrits au bilan du Groupe et destinés à faire l'objet de cet échange ont été dépréciés en constatant ce niveau de décote de 21% considérée comme une concession que consent le prêteur en raison des difficultés rencontrées par l'emprunteur via compte de résultat au premier semestre 2011.

L'identification au cours du deuxième semestre 2011 des difficultés de la Grèce à respecter les objectifs économiques sur lesquels était fondé le plan du 21 juillet, en particulier s'agissant de la soutenabilité de sa dette, a conduit à un nouvel accord de principe en date du 26 octobre 2011 fondé sur un abandon de créance de 50% de la part du secteur privé. Les modalités de mise en œuvre de cet accord n'ayant pas fait l'objet d'un accord définitif de toutes les institutions internationales concernées, la banque a déterminé la perte de valeur de l'ensemble des titres qu'elle détenait sur la base de la dernière proposition du secteur privé représenté par l'Institut de la Finance Internationale (IIF).

Sur le fondement (1) d'un abandon de créance de 50%, (2) du remboursement immédiat de 15% de la créance par des titres du Fonds Européen de Stabilité Financière – FESF – à deux ans et à taux de marché, (3) du paiement des intérêts courus par des titres FESF à 6 mois et à taux de marché, (4) d'un coupon de 3% jusqu'à 2020 et de 3,75% au-delà sur les titres amortissables de 2023 à 2042 à recevoir lors de l'échange des anciens, et (5) d'un taux d'actualisation des flux futurs de 12%, le Groupe a estimé fin 2011 à 75% le risque de perte sur les titres détenus, taux quasiment identique à l'appréciation par le marché de la décote moyenne des titres au 31 décembre 2011. Les titres grecs détenus ont donc été dépréciés à hauteur de 75% et la perte constatée au titre de l'exercice 2011 a ainsi été portée à 113,8 millions d'euros en coût du risque.

## Modalités de comptabilisation au 30 juin 2012 suite à l'offre d'échange des titres grecs

Le 21 février 2012 l'accord a été précisé et complété entre le Gouvernement grec, les investisseurs privés et les représentants de l'Eurogroupe. Cet accord doit permettre à la Grèce de respecter un ratio d'endettement de 120,5 % en 2020 contre 160 % en 2011 et d'atteindre les conditions de stabilité financière recherchée par le plan. L'offre conclue retient en conséquence l'abandon par les investisseurs privés de 53,5 % du nominal des titres grecs en leur possession représentant une réduction de la dette de la Grèce d'environ 107 milliards d'euros moyennant une participation de 30 milliards du secteur public.

Ainsi, le 12 mars 2012, l'échange des titres souverains de droit grec a été réalisé selon les principales caractéristiques suivantes :

- 53,5 % du principal des anciens titres a fait l'objet d'un abandon de créance.
- 31,5 % du principal des anciens titres a été échangé contre 20 titres émis par la Grèce à échéances de 11 à 30 années, dont le coupon est de 2% de 2012 à 2015, puis de 3% de 2015 à 2020, de 3,6% en 2012 et de 4,6% jusqu'à 2042. Ces titres ont été comptabilisés dans la catégorie des « Actifs disponibles à la vente ».
- 15% du principal des anciens titres a fait l'objet d'un règlement immédiat sous forme de titres à court terme émis par le FESF, dont le remboursement est assuré par la participation de 30 milliards d'euros du secteur public. Ces titres ont été comptabilisés dans la catégorie des « Actifs disponibles à la vente ».

En complément de l'échange,

- Les intérêts courus au 24 février 2012 sur la dette grecque échangée ont été réglés par l'émission de titres à court terme du FESF, comptabilisés en « Prêts et créances ».

- À chaque nouveau titre émis par la Grèce est associé un titre indexé sur l'évolution du produit intérieur brut de la Grèce excédant les anticipations du plan. Cet instrument est comptabilisé en dérivé.

L'échange a été traité comme l'extinction des actifs précédemment détenus et la comptabilisation des titres reçus à leur valeur de marché.

La valeur de marché des instruments reçus en échange des anciens titres a été valorisée en date du 12 mars 2012 à 23,3% du nominal des anciens titres. Cette différence avec la valeur nette des anciens titres, ainsi que l'ajustement des intérêts accrus sur les anciens titres, a conduit à reconnaître une perte en coût du risque de 2,6 millions d'euros pour les titres du portefeuille bancaire.

Le 22 mars 2012, suite à l'échange, le Groupe a vendu les 20 titres émis par la Grèce ainsi que les titres indexés associés. Suite à ces ventes, le Groupe a reconnu :

- Sur les 20 titres émis par la Grèce, une moins-value de cession sur « Actifs disponibles à la vente » de 1,4 million d'euros repris en Produit Net Bancaire ;
- Sur les titres indexés associés aux titres émis par la Grèce, une moins-value sur dérivé de 0,2 million d'euros repris en Produit Net Bancaire.

### Exposition du Groupe au titre du risque de crédit souverain sur le Portugal

Les encours recensés en catégorie « Prêts et Créances » sont issus du reclassement opéré le 30 juin 2011 des titres auparavant enregistrés en « Actifs disponibles à la vente ».

#### ◆ Exposition aux titres souverains portugais répartis par échéance de durée résiduelle

En millions d'euros	30 juin 2012				
	1 an	2 ans	3 ans	5 ans et plus	TOTAL
<b>Titres classés en prêts et créances reclassés</b>					
<b>Portugal</b>					
Exposition au risque	-	-	-	215,0	215,0
Valeur au bilan	-	-	-	162,4	162,4
<b>Titres classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>					
<b>Portugal</b>					
Exposition au risque	-	-	-	20,0	20,0
Valeur au bilan	-	-	-	18,6	18,6

### Cessions de titres classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance intervenues en 2012

Au premier semestre 2012, le Groupe a cédé 10,0 millions d'euros de titres souverains émis par le Portugal, classés jusqu'à la date de cession en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ».

Le Groupe a considéré que l'impact de cette cession était non matériel par rapport à l'ensemble du portefeuille titres « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » pour justifier que ces cessions ne remettent pas en cause son intention de conserver jusqu'à leur échéance les autres actifs classés dans cette catégorie, ni sa capacité à les financer. Les autres actifs détenus ont donc été maintenus dans cette catégorie.

## 5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 JUIN 2012

### 5.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en juste valeur ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transactions – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en juste valeur ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

En millions d'euros	30 juin 2012			31 décembre 2011		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en juste valeur sur option	TOTAL	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en juste valeur sur option	TOTAL
<b>ACTIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>						
Actions et autres titres à revenu variable	86,0	4,8	90,8	229,0	4,6	233,6
Opérations de pension	14,6	-	14,6	579,9	-	579,9
Prêts	-	323,0	323,0	-	328,3	328,3
<b>Instruments financiers dérivés de transaction</b>	<b>173,1</b>	<b>-</b>	<b>173,1</b>	<b>279,3</b>	<b>-</b>	<b>279,3</b>
Instruments dérivés de cours de change	58,5	-	58,5	68,2	-	68,2
Instruments dérivés de taux d'intérêt	65,2	-	65,2	74,0	-	74,0
Instruments dérivés sur actions	42,9	-	42,9	49,4	-	49,4
Instruments dérivés de crédit	-	-	-	85,2	-	85,2
Autres instruments dérivés	6,5	-	6,5	2,5	-	2,5
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>	<b>273,7</b>	<b>327,8</b>	<b>601,5</b>	<b>1.088,2</b>	<b>332,9</b>	<b>1.421,1</b>
<i>dont prêts et titres prêtés</i>	<i>62,9</i>	<i>323,0</i>	<i>385,9</i>	<i>579,9</i>	<i>328,3</i>	<i>908,2</i>
<b>PASSIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>						
Emprunts de titres et ventes à découvert	13,6	-	13,6	607,1	-	607,1
Opérations de pension	67,6	-	67,6	122,9	-	122,9
Dettes représentées par un titre	-	987,9	987,9	-	1.110,2	1.110,2
Dettes subordonnées	-	93,8	93,8	-	82,9	82,9
<b>Instruments financiers dérivés de transaction</b>	<b>235,4</b>	<b>-</b>	<b>235,4</b>	<b>399,3</b>	<b>-</b>	<b>399,3</b>
Instruments dérivés de cours de change	39,8	-	39,8	54,8	-	54,8
Instruments dérivés de taux d'intérêt	66,4	-	66,4	111,5	-	111,5
Instruments dérivés sur actions	117,2	-	117,2	132,2	-	132,2
Instruments dérivés de crédit	9,9	-	9,9	98,8	-	98,8
Autres instruments dérivés	2,1	-	2,1	2,0	-	2,0
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>	<b>316,6</b>	<b>1.081,7</b>	<b>1.398,3</b>	<b>1.129,3</b>	<b>1.193,1</b>	<b>2.322,4</b>

## 5.b ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

En millions d'euros	30 juin 2012			31 décembre 2011		
	Net	dont Dépréciations	dont Variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	Net	dont Dépréciations	dont Variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres
Titres à revenu fixe	2.882,5	-	0,3	3.041,8	(1,8)	(99,3)
Obligations d'Etat	1.816,8	-	20,1	1.763,7	-	(33,1)
Autres Obligations	1.065,7	-	(19,8)	1.278,1	(1,8)	(66,2)
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>531,8</b>	<b>(172,9)</b>	<b>62,5</b>	<b>387,5</b>	<b>(84,4)</b>	<b>57,8</b>
Titres cotés	25,3	(13,0)	1,2	26,6	(12,8)	2,4
Titres non cotés	506,5	(159,9)	61,3	360,9	(71,6)	55,4
<b>TOTAL ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE</b>	<b>3.414,3</b>	<b>(172,9)</b>	<b>62,8</b>	<b>3.429,3</b>	<b>(86,2)</b>	<b>(41,5)</b>
dont titres prêtés	164,0	-	11,7	157,9	-	4,5

La hausse des titres non cotés est essentiellement liée à l'intégration des activités de leasing dans le périmètre.

## 5.c MESURE DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

- ♦ Répartition par méthode de valorisation des instruments financiers comptabilisés en juste valeur présentée conformément aux prescriptions de la norme IFRS 7

En millions d'euros	30 juin 2012				31 décembre 2011			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>								
Instruments financiers en juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	95,3	178,4	-	273,7	228,7	859,5	-	1.088,2
Instruments financiers en juste valeur par résultat sur option (note 5.a)	-	326,2	1,6	327,8	-	331,2	1,7	332,9
Instruments financiers dérivés de couverture	-	108,9	-	108,9	-	51,7	-	51,7
Actifs financiers disponibles à la vente (note 5.b)	2.796,5	113,7	504,1	3.414,3	2.929,0	141,8	358,5	3.429,3
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>								
Instruments financiers en juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	-	316,6	-	316,6	607,1	522,2	-	1.129,3
Instruments financiers en juste valeur par résultat sur option (note 5.a)	-	1.061,0	20,7	1.081,7	-	1.168,1	25,0	1.193,1
Instruments financiers dérivés de couverture	-	91,2	-	91,2	-	88,6	-	88,6

◆ **Variation des instruments financiers de niveau 3**

Pour les instruments financiers de niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2012 :

En millions d'euros au 30 juin 2012	Actifs financiers			Passifs financiers	
	Instruments financiers en juste valeur par résultat sur option	Actifs financiers disponibles à la vente	TOTAL	Instruments financiers en juste valeur par résultat sur option	TOTAL
Début de la période	1,7	358,5	360,2	25,0	25,0
Entrées de périmètre	-	174,1	174,1	-	-
Achats	-	11,1	11,1	-	-
Ventes	-	(35,4)	(35,4)	-	-
Règlements	-	0,3	0,3	(5,2)	(5,2)
Sorties de périmètre	-	1,0	1,0	-	-
Gains (ou pertes) comptabilisés en résultat	-	(4,7)	(4,7)	0,9	0,9
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres					
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	-	0,4	0,4	-	-
Variation d'actifs et passifs comptabilisés en capitaux propres					
	(0,1)	(1,2)	(1,3)	-	-
Fin de la période	1,6	504,1	505,7	20,7	20,7

Les entrées de périmètre concernent essentiellement les activités de leasing.

## 5.d RECLASSIFICATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS INITIALEMENT COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT OU EN ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

◆ **Évaluation au 30 juin 2012 des actifs reclassés**

Les tableaux ci-dessous présentent les éléments afférents aux actifs reclassés présentés au bilan avec leur contribution au résultat et aux variations de capitaux propres de la période :

Au bilan :

En millions d'euros	30 juin 2012		31 décembre 2011	
	valeur au bilan	valeur de marché ou de modèle	valeur au bilan	valeur de marché ou de modèle
Titres souverains reclassés en prêts et créances sur la clientèle	165,5	163,4	306,2	250,8
dont titres souverains portugais	165,5	163,4	306,2	250,8
Opérations structurées, et autres titres à revenus fixes reclassés	344,1	309,9	382,7	337,5
En prêts et créances sur la clientèle	344,1	309,9	382,7	337,5

En résultat et en variation directe de capitaux propres :

En millions d'euros	1 <sup>o</sup> semestre 2012		1 <sup>o</sup> semestre 2011	
	Réalisé	Pro forma sur la période (1)	Réalisé	Pro forma sur la période (1)
<b>en résultat</b>	(43,3)	(43,3)	11,9	11,9
<b>en produit net bancaire</b>	(42,4)	(42,4)	12,0	12,0
dont titres souverains portugais	(45,1)	(45,1)	8,3	8,3
dont opérations structurées et autres titres à revenus fixes	2,7	2,7	3,7	3,7
<b>en coût du risque</b>	(0,9)	(0,9)	(0,1)	(0,1)
dont opérations structurées et autres titres à revenus fixes	(0,9)	(0,9)	(0,1)	(0,1)
<b>en variation directe de capitaux propres (avant impôts)</b>	50,3	66,1	(52,6)	(46,3)
dont titres souverains portugais	43,0	49,0	(62,2)	(62,2)
dont opérations structurées et autres titres à revenus fixes	7,3	17,1	9,6	15,9
<b>Total des éléments de résultat et de variation directe de capitaux propres des éléments reclassés</b>	7,0	22,8	(40,7)	(34,4)

(1) Les données « pro forma » retracent ce qu'aurait été la contribution au résultat du semestre si les instruments concernés n'avaient pas été reclassés et ce qu'aurait représenté leur variation de valeur au sein des capitaux propres dans les mêmes conditions.

## 5.e PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE

### ◆ Prêts consentis et créances sur la clientèle

En millions d'euros	30 juin 2012	31 décembre 2011
Comptes ordinaires débiteurs	1.143,1	1.065,4
Prêts consentis à la clientèle	15.956,3	12.947,7
Opérations de location-financement	12.217,9	-
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION</b>	29.317,3	14.013,1
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	(836,7)	(249,9)
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION</b>	28.480,6	13.763,2

La croissance des prêts et créances sur la clientèle est essentiellement liée à l'intégration des activités de leasing dans le périmètre.

### ◆ Dettes envers la clientèle

En millions d'euros	30 juin 2012	31 décembre 2011
Comptes ordinaires créditeurs	14.300,6	12.820,3
Comptes à terme	6.940,5	6.289,4
Bons de caisse	209,0	268,9
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE</b>	21.450,1	19.378,6

## 5.f DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

Cette note présente les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en juste valeur par résultat.

### ◆ Dettes comptabilisées en juste valeur par résultat (note 5.a)

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2012	31 décembre 2011
<b>Dettes dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</b>		
Titres de créance négociables	905,7	1.030,4
Emprunts obligataires	82,2	79,8
<b>DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>	<b>987,9</b>	<b>1.110,2</b>
Dettes subordonnées remboursables	93,8	82,9
<b>DETTES SUBORDONNÉES</b>	<b>93,8</b>	<b>82,9</b>

### ◆ Dettes comptabilisées au coût amorti

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2012	31 décembre 2011
<b>Dettes dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission</b>		
Titres de créance négociables	2.660,8	1.136,2
<b>Dettes dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</b>		
Titres de créance négociables	991,9	441,1
<b>TOTAL DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>	<b>3.652,7</b>	<b>1.577,3</b>
Dettes subordonnées perpétuelles	2,6	-
<b>TOTAL DES DETTES SUBORDONNÉES</b>	<b>2,6</b>	<b>-</b>

Les dettes subordonnées perpétuelles représentent un emprunt perpétuel souscrit par SREI Equipment Finance Private Ltd.

## 5.g IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2012	31 décembre 2011
Impôts courants	56,8	26,3
Impôts différés	125,3	1,9
<b>Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>182,1</b>	<b>28,2</b>
Impôts courants	112,5	33,5
Impôts différés	461,0	102,4
<b>Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>573,5</b>	<b>135,9</b>

La hausse des actifs et passifs d'impôts différés est essentiellement due à la consolidation par intégration globale des activités de leasing à partir du 30 mars 2012.

## 5.h COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIF DIVERS

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2012	31 décembre 2011
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	4,2	0,9
Comptes d'encaissement	42,5	13,6
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	104,5	36,1
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	22,4	2,0
Autres débiteurs et actifs divers	607,9	226,4
<b>TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</b>	<b>781,5</b>	<b>279,0</b>
Dépôts de garantie reçus	23,8	-
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	15,5	9,0
Comptes d'encaissement	100,0	83,8
Charges à payer et produits constatés d'avance	242,0	3,6
Autres créditeurs et passifs divers	802,2	155,5
<b>TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</b>	<b>1.183,5</b>	<b>251,9</b>

La hausse des comptes de régularisation et passifs divers est essentiellement liée à l'intégration des activités de leasing dans le périmètre.

## 5.i PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les principales participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence au 30 juin 2012 concernent les sociétés suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2012	31 décembre 2011
Cardif Lux Vie	62,7	53,7
BNP Paribas Leasing Solutions		781,6
All In One Vermietungs- gesellschaft Telekom. GmbH	2,1	
All In One Vermietung GmbH	6,2	
BNP Paribas Lease Group IFN SA	4,2	
BNP Paribas Lease Group Lizing RT	2,8	
BNP Paribas Lease Group Sp.z.o.o.	5,3	
BNP Paribas Leasing Solutions Immobilier Suisse	12,7	
Barloworld Heftruck BV	1,9	
BNP Paribas Leasing Solutions SPA	66,4	
Fortis Lease Deutschland AG	69,0	
Fortis Lease Iberia	(5,5)	
Fortis Lease Operat Lizing Zartkoruen	(1,1)	
Fortis Lease Portugal	9,2	
Fortis Lease Romania IFN SA	(13,4)	
BNP Paribas Leasing Solutions Suisse	73,8	
Locatrice Italiana Spa	0,7	
Nissan Finance Belgium NV	0,9	
<b>Participations dans les sociétés mises en équivalence</b>	<b>297,9</b>	<b>835,3</b>

## 5.j ÉCARTS D'ACQUISITION

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2012	31 décembre 2011
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE EN DÉBUT DE PÉRIODE</b>	-	-
Écarts de conversion	(2,4)	-
Filiales précédemment mises en équivalence	149,0	-
Autres variations	-	-
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>146,6</b>	-
<i>dont</i>		
Valeur brute comptable	159,5	40,2
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(12,9)	(40,2)

Les écarts d'acquisition sont liés à l'intégration des activités de leasing en application de la méthode de regroupement d'entreprises sous contrôle commun. Ils sont dès lors équivalents aux écarts d'acquisition précédemment constatés par le groupe BNP Paribas sur ces mêmes sociétés.

## 6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2012	31 décembre 2011
<b>Engagements de financement donnés :</b>		
- aux établissements de crédit	112,2	46,2
- à la clientèle :	3.449,6	2.547,8
Ouverture de crédits confirmés	3.398,1	2.530,5
Autres engagements en faveur de la clientèle	51,5	17,3
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS</b>	<b>3.561,8</b>	<b>2.594,0</b>

La hausse des engagements de financement est essentiellement liée à l'intégration des activités de leasing dans le périmètre.

## 7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### 7.a PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

#### 7.a.1 PREMIER SEMESTRE 2012

A la fin du mois de mars 2012, la Banque a racheté aux deux autres actionnaires du groupe BNP Paribas une participation de 16,67% de BNP Paribas Leasing Solutions S.A., pour augmenter sa détention dans la société à 50% (+ 1 action). Suite à cette opération de rachat, BNP Paribas Leasing Solutions S.A. est consolidée par la méthode d'intégration globale par la Banque depuis le 31 mars 2012, au lieu de la mise en équivalence précédemment.

Suite à l'opération de rachat des actions de BNP Paribas Leasing Solutions S.A., un certain nombre d'entités de leasing incluses dans le périmètre de consolidation par mise en équivalence pour 2011, sont maintenant consolidées par la méthode d'intégration globale.

Au 30 mars 2012, la Banque a acheté 100% de BNP Paribas Lease Group Luxembourg S.A. et l'entité fait partie du périmètre direct de consolidation par intégration globale depuis le 31 mars 2012.

Fin mars 2012, les sociétés de leasing suivantes ont été cédées à une autre entité du groupe BNP Paribas, ce qui a entraîné une déconsolidation des entités au niveau du Groupe :

- ES-Finance S.A./N.V.
- Natiocreditbail S.A.
- Natiocredimurs S.e.n.c.
- NatioEnergie (Sofergie) S.A.

Les sociétés suivantes étaient consolidées par le Groupe fin 2011, mais elles ont été déconsolidées à partir de mars 2012, car sous les seuils de matérialité (cf. note 1.b.1) :

- Fortis Lease Hungaria Equipment Financing Leasing Co.
- Fortis Lease Hungaria Vehicle Financing Leasing Co.
- Fortis Lease UK (1) Ltd.

La société Fundamentum Asset Management (FAM) S.A., qui a commencé une procédure de liquidation en avril 2009, mais qui était encore consolidée par intégration globale jusqu'au 31 mars 2012, ne fait plus partie du périmètre de consolidation au 30 juin 2012 car sous les seuils de matérialité.

Suite à l'arrêt anticipatif de certaines opérations structurées, les sociétés suivantes ont été mises en liquidation et ont été déconsolidées à partir du 2ème trimestre 2012, car également au-dessous des seuils de matérialité :

- Aura Capital Invest S.A.
- Black Kite Investments Ltd.
- Delphinus Titri 2010 S.A.
- Royale Neuve Investment S.à r.l.
- Royale Neuve Finance S.à r.l.

#### 7.a.2 EXERCICE 2011

Au début de 2011, le groupe BNP Paribas a revu les critères de consolidation, et les sociétés suivantes, détenues directement par la banque, ont été déconsolidées à partir du 1er trimestre 2011, car jugées en-dessous du seuil de matérialité :

- Alleray S.à r.l.
- Compagnie Financière de la Porte Neuve S.A.

- Elfa-Auto S.e.n.c.
- Fund Administration Services & Technology Network Belgium (Fastnet Belgium) S.A.
- Fastnet Nederland N.V.
- Immoparibas Royale-Neuve S.A.
- Robin Flight Ltd.
- Swallow Flight Ltd.

Dans le même cadre de la revue des critères de consolidation par le groupe BNP Paribas, les entités de leasing ci-après qui faisaient partie du périmètre de consolidation du Groupe depuis plusieurs années, ont été déconsolidées à partir du 1er trimestre 2011 :

- Fortis Lease (China) Co. Ltd.
- F.L. Zeebrugge N.V.
- Folea Grundstücksverwaltungs- und Vermietungs GmbH & Co., Objekt Leverkusen K.G.
- Folea Grundstücksverwaltungs- und Vermietungs GmbH & Co., Objekt Burtenbach K.G.

La société LOFT BECK Ltd. (anciennement Postbank Ireland Ltd) a cessé toute activité bancaire à partir de fin décembre 2010, et a changé de dénomination au début de 2011. Par ailleurs, elle a été mise en procédure de liquidation et ne fait plus partie du périmètre de consolidation par mise en équivalence depuis le 1er trimestre 2011.

Lors de la réorganisation des activités de leasing et suite au rattachement du Groupe au groupe BNP Paribas, le 1er juillet 2010, un certain nombre d'entités de leasing ont été incluses dans le périmètre de consolidation par mise en équivalence pour les 3ème et 4ème trimestres 2010. Les sociétés suivantes étaient consolidées par le Groupe au 31 décembre 2010, mais en appliquant, à partir de 2011, les nouveaux critères de consolidation, elles ont été déconsolidées à partir de mars 2011, car sous le seuil de matérialité :

- BNP Paribas Lease Group GmbH & Co. K.G.
- CA Motor Finance Ltd.
- Euro-Scribe S.A.S.
- Fortis Lease UK (2) Ltd.
- Fortis Lease UK (3) Ltd.
- Fortis Lease UK (4) Ltd.
- Fortis Lease UK (5) Ltd.
- Friedland Participation et Gestion S.A.
- Kota Jaya Ltd.
- Kota Juta Ltd.
- Natiobail 2 S.A.
- Otis Vehicle Rentals Ltd.
- SCI Champvernier
- SCI FLIF Azur
- SCI FLIF Château Landon
- SCI FLIF Evry 2
- SCI FLIF Le Gallo

Au cours du 2ème trimestre 2011, la société Fortis Lease S.p.A. (Italie) a fusionné avec l'entité italienne BNP Paribas Leasing Solutions S.p.A.

La société Alsabail S.A., consolidée par mise en équivalence, a été cédée au 1er semestre 2011 à une entité hors du groupe BNP Paribas.

Au cours du 3ème trimestre 2011, les différents changements des entités de leasing suivants sont intervenus :

- BNP Paribas Lease Group (NL) BV est sortie du périmètre consolidation suite à une fusion-absorption par BNP Paribas Leasing Solutions (NL) N.V. (Anc. Fortis Lease Nederland NV)
- TEB Finansal Kiralama AS n'est plus consolidée par mise en équivalence, suite à une fusion-absorption par BNP Paribas Finansal Kiralama AS (Anc. Fortis Finansal Kiralama AS)
- BNP Paribas Lease Group IFN S.A. (Roumanie) est consolidée par mise en équivalence, car elle dépasse le seuil de matérialité fixé par le groupe BNP Paribas
- Fortis Lease Czech LLC, sort du périmètre de consolidation, suite à la cession des actions à une société hors du groupe BNP Paribas
- Fortis Lease Polska Sp.z.o.o. est cédé et change d'actionnaire, donc ne figure plus dans le périmètre de consolidation

Fin septembre 2011, la société Fund Administration Services & Technology Network Belgium (Fastnet Belgium) S.A., déconsolidée au 1er trimestre 2011, a été cédée au deuxième actionnaire CACEIS.

Début décembre 2011, suite à l'arrêt anticipatif de l'opération structurée, la participation de 36.67% dans Stradios Bond Fund FCP FIS, société consolidée par mise en équivalence jusqu'au 3ème trimestre 2011, a été vendue aux deux autres actionnaires faisant partie du groupe BNP Paribas.

Fin décembre 2011, le Groupe a vendu sa participation de 47.84% de la dernière société du groupe FASTNET, à savoir l'entité Fastnet Nederland NV, déconsolidée au 1er trimestre 2011, au deuxième actionnaire CACEIS.

Au 31 décembre 2011, BGL BNP Paribas a échangé sa participation de 50% dans Fortis Luxembourg Vie S.A. contre 33,33% des actions dans Cardif Lux Vie S.A. Cette dernière est née de la fusion des compagnies d'assurance Cardif Lux International S.A. et Fortis Luxembourg Vie S.A. Cardif Lux Vie S.A. est également consolidée par mise en équivalence par le Groupe.

Les entités reprises dans le Groupe BGL BNP Paribas sont les suivantes :

Dénomination	Siège	Activité	Méthode de conso	30/06/2012	30/06/2011		
				% conso part du groupe	Méthode de conso	% conso part du groupe	
<b>Société consolidante</b>							
BGL BNP Paribas SA	Luxembourg	Banque					
<b>Retail Banking</b>							
Cofhylux SA	Luxembourg	Société Immobilière	IG	100,00%	IG	100,00%	
Société Alsacienne de développement et d'expansion (SADE) SA	Strasbourg (France)	Établissement financier	IG	100,00%	IG	100,00%	
Ace Equipment Leasing NV	Berchem-Saint-Agathe (Belgique)	Leasing	IG	50,00%	ME	33,33%	
ACE Leasing BV	Pays-Bas	Leasing	IG	50,00%	ME	33,33%	
Ace Leasing NV	Berchem-Saint-Agathe (Belgique)	Leasing	IG	50,00%	ME	33,33%	
Agrilease BV	Pays-Bas	Leasing	IG	50,00%	ME	33,33%	
Albury Asset Rentals	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%	ME	33,33%	
All In One Vermietungs- gesellschaft Telekom. GmbH	Cologne (Allemagne)	Leasing	ME	50,00%	ME	33,33%	
All In One Vermietungs GmbH	Vienne (Autriche)	Leasing	ME	50,00%	ME	33,33%	
Aprolis Finance SA	Puteaux (France)	Leasing	IG	25,50%	ME	16,99%	
Arius SA	Nanterre (France)	Leasing	IG	50,00%	ME	33,33%	
Artegy Ltd	Manchester (Royaume-Uni)	Leasing	IG	50,00%	ME	33,33%	
Artegy SA	Puteaux (France)	Leasing	IG	50,00%	ME	33,33%	
Barloworld Heftruck	Pays-Bas	Leasing	ME	25,00%	ME	16,67%	
BNP Paribas Finansal Kiralama AS (Anc. Fortis Finansal Kiralama AS)	Istanbul (Turquie)	Leasing	IG	47,74%	ME	33,33%	
BNP Paribas Lease Group (Belgique) SA	Bruxelles (Belgique)	Leasing	IG	50,00%	ME	33,33%	

Dénomination	Siège	Activité	Méthode de conso	30/06/2012	30/06/2011	
				% conso part du groupe	Méthode de conso	% conso part du groupe
BNP Paribas Lease Group (NL) BV	Amsterdam (Pays-Bas)	Leasing	Fusion	--	ME	33,33%
BNP Paribas Lease Group BPLG SA	Puteaux (France)	Leasing	IG	50,00%	ME	33,33%
BNP Paribas Lease Group IFN SA	Bucarest (Roumanie)	Leasing	ME	49,97%	--	--
BNP Paribas Lease Group Lizing RT	Budapest (Hongrie)	Leasing	ME	50,00%	ME	33,33%
BNP Paribas Lease Group Luxembourg SA	Luxembourg	Leasing	IG	100,00%	ME	33,33%
BNP Paribas Lease Group Rentals	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%	ME	33,33%
BNP Paribas Lease Group Sp.z.o.o.	Varsovie (Pologne)	Leasing	ME	50,00%	ME	33,33%
BNP Paribas Lease Group UK PLC	Basingstoke (Royaume-Uni)	Leasing	IG	50,00%	ME	33,33%
BNP Paribas Leasing Solutions (NL) NV (Anc. Fortis Lease Nederland NV)	Hertogenbosch (Pays-Bas)	Leasing	IG	50,00%	ME	33,33%
BNP Paribas Leasing Solutions Immobilier Suisse SA (Anc. Fortis Lease Immobilier Suisse SA)	Lausanne (Suisse)	Leasing	ME	50,00%	ME	33,33%
BNP Paribas Leasing Solutions Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%	ME	33,33%
BNP Paribas Leasing Solutions SA (Groupe)	Luxembourg	Leasing	IG	50,00%	ME	33,33%
BNP Paribas Leasing Solutions SPA	Milan (Italie)	Leasing	ME	13,09%	ME	8,72%
BNP Paribas Leasing Solutions Suisse SA (Anc. Fortis Lease Suisse SA)	Lausanne (Suisse)	Leasing	ME	50,00%	ME	33,33%
Class Financial Services Inc.	San Francisco (Etats-Unis)	Leasing	IG	30,05%	ME	20,03%
Class Financial Services Ltd	Basingstoke (Royaume-Uni)	Leasing	IG	25,50%	ME	17,00%
Class Financial Services SA	Puteaux (France)	Leasing	IG	30,05%	ME	20,03%
CNH Capital Europe BV	Amsterdam (Pays-Bas)	Leasing	IG	25,05%	ME	16,70%
CNH Capital Europe GmbH	Vienne (Autriche)	Leasing	IG	25,05%	ME	16,70%
CNH Capital Europe Ltd	Basildon (Royaume-Uni)	Leasing	IG	25,05%	ME	16,70%
CNH Capital Europe SA	Puteaux (France)	Leasing	IG	25,05%	ME	16,70%
Commercial Vehicle Finance	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%	ME	33,33%
ES-Finance NV	Berchem-Saint-Agathe (Belgique)	Leasing	Cession	--	ME	33,33%
Fortis Energy Leasing X1	Pays-Bas	Leasing	IG	50,00%	ME	33,33%
Fortis Energy Leasing X2	Pays-Bas	Leasing	IG	50,00%	ME	33,33%
Fortis Energy Leasing XIV	Pays-Bas	Leasing	IG	50,00%	ME	33,33%
Fortis Lease (B) SA	Berchem-Saint-Agathe (Belgique)	Leasing	IG	50,00%	ME	33,33%
Fortis Lease (France) SA	Paris (France)	Leasing	IG	50,00%	ME	33,33%
Fortis Lease Car & Truck SA	Berchem-Saint-Agathe (Belgique)	Leasing	IG	50,00%	ME	33,33%
Fortis Lease Czech LLC	Prague (République Tchèque)	Leasing	Cession	--	ME	33,33%
Fortis Lease Deutschland AG	Düsseldorf (Allemagne)	Leasing	ME	50,00%	ME	33,33%
Fortis Lease Group Services SA	Bruxelles (Belgique)	Leasing	IG	49,90%	ME	33,33%
Fortis Lease Hungaria Equipment Financing Leasing Co.	Budapest (Hongrie)	Leasing	NC *	--	ME	33,33%
Fortis Lease Hungaria Vehicle Financing Leasing Company	Budapest (Hongrie)	Leasing	NC *	--	ME	33,33%
Fortis Lease Iberia EFC SA	Barcelone (Espagne)	Leasing	ME	39,31%	ME	26,20%
Fortis Lease Operat Lizing Zartkoruen	Budapest (Hongrie)	Leasing	ME	50,00%	ME	33,33%
Fortis Lease Polska Sp.z.o.o.	Varsovie (Pologne)	Leasing	Cession	--	ME	33,33%
Fortis Lease Portugal SA	Lisbonne (Portugal)	Leasing	ME	50,00%	ME	33,33%
Fortis Lease Romania IFN SA	Bucharest (Roumanie)	Leasing	ME	50,00%	ME	33,33%
Fortis Lease UK (1) Ltd	Glasgow (Royaume-Uni)	Leasing	NC *	--	ME	33,33%
Fortis Lease UK Ltd	Londres (Royaume-Uni)	Leasing	IG	50,00%	ME	33,33%

Dénomination	Siège	Activité	Méthode de conso	30/06/2012	30/06/2011	
				% conso part du groupe	Méthode de conso	% conso part du groupe
Fortis Lease UK Retail Ltd	Glasgow (Royaume-Uni)	Leasing	IG	50,00%	ME	33,33%
Fortis Vastgoed Lease BV	Pays-Bas	Leasing	IG	50,00%	ME	33,33%
HFGL Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%	ME	33,33%
Humberclyde Commercial Inv	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%	ME	33,33%
Humberclyde Commercial Inv. (N1)	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%	ME	33,33%
JCB Finance Holdings Ltd	Rocester-Uttoxeter (Royaume-Uni)	Leasing	IG	25,05%	ME	16,70%
JCB Finance SA	Puteaux (France)	Leasing	IG	25,05%	ME	16,70%
Locatrice Italiana SPA	Milan (Italie)	Leasing	ME	13,09%	ME	8,72%
Manitou Finance Ltd	Verwood (Royaume-Uni)	Leasing	IG	25,51%	ME	17,00%
MFF SA	Puteaux (France)	Leasing	IG	25,50%	ME	17,00%
Natiocredimurs Senc	Puteaux (France)	Leasing	Cession	--	ME	33,33%
Natiocreditbail SA	Puteaux (France)	Leasing	Cession	--	ME	33,33%
NatioEnergie (Sofergie) SA	Puteaux (France)	Leasing	Cession	--	ME	33,33%
Nissan Finance Belgium NV	Bruxelles (Belgique)	Leasing	ME	12,50%	ME	8,33%
Same Deutz Fahr Finance Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%	ME	33,33%
Same Deutz Fahr Finance SA	Puteaux (France)	Leasing	IG	50,00%	ME	33,33%
SREI Equipement Finance Private Ltd	Calcuta (Inde)	Leasing	IP	25,00%	ME	16,67%
TEB Finansal Kiralama AS	Istanbul (Turquie)	Leasing	Fusion**	--	ME	30,00%
Vela Lease SRL	Conegliano (Italie)	Leasing	ME	13,09%	ME	8,72%
<b>Investment Solutions</b>						
Cardif Lux Vie SA	Luxembourg	Assurances	Fusion ME	33,33%	--	--
Fortis Luxembourg - Vie SA	Luxembourg	Assurances	Fusion**	--	ME	50,00%
Fundamentum Asset Management (FAM) SA (en liquidation)	Luxembourg	Gestion de Fortune	NC *	--	IG	100,00%
<b>Structures Ad Hoc</b>						
Paribas Trust Luxembourg SA	Luxembourg	Gestion de participations	IG	100,00%	IG	100,00%
Aura Capital Invest SA	Luxembourg	En liquidation	NC *	--	Création IG	100,00%
Black Kite Investment Ltd	Dublin (Irlande)	En liquidation	NC *	--	IG	100,00%
Delphinus Titri 2010 SA	Luxembourg	En liquidation	NC *	--	Création IG	100,00%
Royale Neuve Finance Sàrl	Luxembourg	Société de Financement	NC *	--	IG	100,00%
Royale Neuve Investments Sarl	Luxembourg	Société de Financement	NC *	--	IG	100,00%
Stradios FCP FIS	Luxembourg	Fonds	Cession	--	Création ME	36,67%
<b>Autres Activités</b>						
Plagefin - Placement, Gestion, Finance Holding SA	Luxembourg	Gestion de participations	IG	100,00%	Acquisition IG	100,00%

\* NC : Société considérée non significative dans le périmètre du Groupe et donc non consolidée

\*\* Société absorbée n'ayant plus d'existence juridique au 30 juin 2012.

## 7.b RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées au Groupe sont les sociétés associées, les fonds de pension du personnel, les membres du Conseil d'administration et les dirigeants clés du Groupe, les membres de la famille proche des personnes susmentionnées, les entités contrôlées ou influencées notablement par toute personne susmentionnée, ainsi que toute autre entité liée.

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, le Groupe est fréquemment amené à effectuer des transactions avec des parties liées. Ces transactions portent essentiellement sur des prêts et des dépôts et sont conclues aux mêmes conditions commerciales et de marché que celles s'appliquant aux parties non liées.

## Relations avec les membres du Conseil d'administration et les dirigeants clés

Au 30 juin 2012, les crédits accordés à des membres du Conseil d'Administration s'élèvent à 1,7 million d'euros (au 31 décembre 2011 : 1,9 million d'euros) ; les crédits accordés aux dirigeants clés s'élèvent à 6,1 millions d'euros (au 31 décembre 2011 : 7,2 millions d'euros).

Au 30 juin 2012, les lignes de crédits accordées à des membres du Conseil d'Administration s'élèvent à 2,0 millions d'euros (au 31 décembre 2011 : 2,2 millions d'euros) ; les lignes de crédits accordées aux dirigeants clés s'élèvent à 6,4 millions d'euros (au 31 décembre 2011 : 7,4 millions d'euros).

## Relations avec les autres parties liées

Les tableaux ci-dessous récapitulent la portée financière des activités menées avec les parties liées suivantes :

- Entreprises consolidées par mise en équivalence,
- Autres sociétés du groupe BNP Paribas non détenues par le Groupe ou détenues par le Groupe mais non consolidées.

L'État luxembourgeois est actionnaire de BGL BNP Paribas S.A. à hauteur de 34% du capital. Il a reçu à ce titre de la part de BGL BNP Paribas S.A. un dividende de 85,3 millions d'euros au premier semestre 2012. Les autres transactions avec l'État luxembourgeois ou toute autre entité contrôlée par l'État luxembourgeois sont réalisées à des conditions normales de marché.

### ♦ Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées :

En millions d'euros	1 <sup>o</sup> semestre 2012		1 <sup>o</sup> semestre 2011	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres sociétés BNP Paribas	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres sociétés BNP Paribas
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>11,3</b>	<b>220,4</b>	<b>74,6</b>	<b>97,8</b>
Intérêts et charges assimilées	(0,1)	(280,1)	(2,6)	(31,7)
<b>Commissions (produits)</b>	<b>2,8</b>	<b>29,5</b>	<b>4,1</b>	<b>46,8</b>
Commissions (charges)	(3,3)	(6,4)	(3,4)	(3,2)
Gains (pertes) sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	(121,1)	-	(15,3)
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>2,5</b>	<b>24,7</b>	<b>0,5</b>	<b>13,8</b>
<b>Résultat des activités abandonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14,2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13,2</b>	<b>(133,0)</b>	<b>73,2</b>	<b>122,4</b>

## ♦ Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

En millions d'euros	30 juin 2012		31 décembre 2011	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres sociétés BNP Paribas	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres sociétés BNP Paribas
<b>ACTIF</b>				
Instruments financiers en juste valeur par résultat	-	397,7	-	1.057,8
Instruments financiers dérivés de couverture	-	94,8	-	51,6
Actifs financiers disponibles à la vente	85,5	340,6	-	359,9
Prêts et créances sur les établissements de crédit	100,4	10.320,4	2.074,2	8.901,5
Prêts et créances sur la clientèle	832,1	1.024,2	2.977,8	783,0
Comptes de régularisation et actifs divers	7,0	105,4	2,5	90,7
<b>Total</b>	<b>1.025,0</b>	<b>12.283,1</b>	<b>5.054,5</b>	<b>11.244,5</b>
<b>PASSIF</b>				
Instruments financiers en juste valeur par résultat	-	160,5	-	177,8
Instruments financiers dérivés de couverture	-	89,7	-	86,4
Dettes envers les établissements de crédit	-	15.167,5	0,4	2.155,6
Dettes envers la clientèle	36,9	1.509,0	209,9	1.487,6
Comptes de régularisation et passifs divers	2,9	34,0	-	3,6
<b>Total</b>	<b>39,8</b>	<b>16.960,7</b>	<b>210,3</b>	<b>3.911,0</b>
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE</b>				
Engagements de financement donnés	-	117,1	8,0	69,5
Engagements de financement reçus	-	409,9	-	282,6
Engagements de garantie donnés	127,1	4.696,6	191,2	3.585,5
Engagements de garantie reçus	0,5	4.523,6	50,8	3.872,2
Dérivés détenus à des fins de transaction Achat	0,1	6.369,1	0,8	7.040,2
Dérivés détenus à des fins de transaction Vente	-	739,0	-	1.259,8
Dérivés - Comptabilité de couverture Achat	-	3.699,5	-	3.841,6
Dérivés - Comptabilité de couverture Vente	-	3.699,5	-	3.835,7
<b>Total</b>	<b>127,7</b>	<b>24.254,3</b>	<b>250,8</b>	<b>23.787,1</b>

La croissance des parties liées sur les dettes envers les établissements de crédit est essentiellement liée à l'intégration des activités de leasing dans le périmètre.

En outre, dans le cadre de son activité de banque de financement et d'investissement, le Groupe effectue également avec ces parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme...) et sur des instruments financiers émis par celles-ci (actions, titres obligataires...).

Les engagements de garantie donnés comprennent un montant de 125,0 millions d'euros de garanties données à Cardif Lux Vie S.A. dans le cadre de la fusion entre Fortis Luxembourg Vie S.A. et Cardif Lux International S.A.

Au 30 juin 2012, le Groupe a constitué, dans ce cadre, une provision à hauteur de 9.3 millions d'euros.

BGL BNP PARIBAS  
Société Anonyme  
50, avenue J.F. Kennedy  
L-2951 Luxembourg  
Téléphone : (+352) 42 42-1  
Fax : (+352) 42 42-33 12  
R.C.S. Luxembourg : B 6481  
[www.bgl.lu](http://www.bgl.lu)



**BGL  
BNP PARIBAS**

| La banque d'un monde qui change